

**Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière**  
**Groupe MAF**

---

# Sommaire

---

Sommaire.....	2
Synthèse.....	3
A. Activité et résultats .....	6
A.1. Activité.....	6
A.2. Performance technique .....	11
A.3. Performance financière .....	13
A.4. Performance des autres activités .....	15
A.5. Autres informations.....	16
B. Système de Gouvernance.....	17
B.1. Informations générales.....	17
B.2. Compétence et honorabilité.....	23
B.3. Système de Gestion des Risques .....	27
B.4. Contrôle interne .....	32
B.5. Fonction Audit Interne.....	39
B.6. Fonction Actuarielle.....	42
B.7. Sous-traitance.....	44
B.8. Autres informations.....	47
C. Profil de risques.....	48
C.1. Risque de souscription.....	49
C.2. Risque de marché .....	51
C.3. Risque de contrepartie .....	54
C.4. Risque de liquidité .....	56
C.5. Risque opérationnel .....	56
C.6. Autres risques importants .....	58
C.7. Autres informations.....	59
D. Valorisation .....	60
D.1. Actifs .....	61
D.2. Provisions techniques.....	64
D.3. Autres passifs.....	67
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	68
D.5. Autres informations.....	69
E. Gestion du capital.....	70
E.1. Fonds propres .....	70
E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR) .....	75
E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée ».....	77
E.4. Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé .....	78
E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR.....	79
E.6. Autres informations.....	80
Annexes quantitatives.....	81

---

## Synthèse

---

Le rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière présente des informations sur l'activité du Groupe MAF et sa solvabilité au 31 décembre 2017. Il contient également des informations relatives aux entités d'assurance et de réassurance du Groupe MAF soumises à Solvabilité 2 :

- Mutuelle des Architectes Français Assurances ;
- EUROMAF ;
- EUROMAF Re.

Ce rapport a été préparé conformément à la réglementation Solvabilité 2<sup>1</sup>, selon le plan indiqué dans l'annexe 20 du Règlement Délégué :

- Activité et résultats ;
- Système de gouvernance ;
- Profil de risques ;
- Valorisation ;
- Gestion du capital.

Sauf mention contraire, les chiffres présentés dans ce rapport sont en millions d'euros.

### Activité et résultats

Le Groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

Assureur des architectes français dès l'origine, le Groupe MAF s'est progressivement ouvert aux autres concepteurs de la construction en créant sa filiale EUROMAF en 2000.

L'activité du Groupe est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile (96% des cotisations brutes de réassurance acquises en 2017).

En 2017, il convient de noter que le Groupe MAF a cédé son entité brésilienne ESSOR et de la holding M&S Brazil.

De plus, le Groupe MAF affiche un résultat technique net en recul par rapport à l'année précédente de 9% :

- Les cotisations acquises brutes de réassurance du Groupe sont en baisse de 40M€ suite à la vente d'Essor, mais à périmètre constant, sont en hausse suite à une variation positive de cotisations non acquises;
- La charge des sinistres et des autres provisions techniques enregistre une amélioration en 2017 ;
- Les produits financiers alloués ont baissé, mais reste identique à périmètre constant ;
- Le résultat de réassurance s'améliore en 2017, en lien notamment avec la baisse des cotisations cédées.

Le résultat financier affiche une régression en 2017, à cause notamment de la baisse des revenus obligataires dans un contexte de taux bas.

---

<sup>1</sup> Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009  
Règlement Délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la Directive

## **Systeme de gouvernance**

Le Conseil d'Administration du Groupe, confondu avec celui de sa société consolidante MAF Assurances, est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, et veille à leur mise en œuvre. Sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Par ailleurs, la Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Elle s'appuie notamment sur :

- Un Comité de Direction spécifique aux sociétés françaises du Groupe ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Financière et Activités Internationales chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Enfin, les fonctions clés Groupe incarnent, pour certaines d'entre elles, la même fonction au sein des principales entités du Groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités. L'organisation leur assure l'indépendance requise pour exercer leurs missions, les moyens humains et matériels nécessaires, ainsi qu'un accès direct aux différentes instances décisionnaires (dirigeants, conseil d'administration, comité d'audit, ...).

## **Profil de risques**

Le capital de solvabilité requis (SCR) calculé sur la base de la formule standard est utilisé par le Groupe MAF pour évaluer son profil de risque. Ce dernier est essentiellement composé des risques de souscription non-vie (62% du SCR de base avant diversification) et de marché (34,3% du SCR de base avant diversification).

Le SCR de base du Groupe MAF est relativement stable par rapport à l'année précédente. Cette stabilité recouvre toutefois des éléments qui se compensent :

- Une augmentation du SCR de marché suite à des mesures prises en matière d'allocation d'actifs et de la fin progressive de la transitoire actions ;
- Une augmentation du SCR de contrepartie grâce à une meilleure évaluation.
- Une légère baisse des composantes du SCR de Souscription non-vie.

Il convient de noter que les composantes du profil de risques présentées dans ce rapport bénéficient de mécanismes d'atténuation permettant d'en réduire la volatilité.

## **Valorisation**

Le périmètre prudentiel du Groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire. Les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent les bilans Solvabilité 2 des entités consolidées du Groupe MAF ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les méthodologies de valorisation mises en œuvre au 31 décembre 2017 sont présentées dans ce rapport.

## Gestion du capital

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par une politique validée par le Conseil d'Administration, précisant les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au Groupe.

Le dispositif de gestion des fonds propres du Groupe MAF vise à limiter les risques à un niveau en adéquation avec l'appétit au risque, tout en permettant au Groupe de renforcer le niveau des fonds propres afin de garantir la pérennité et le développement des activités.

Les fonds propres du Groupe MAF sont exclusivement constitués de fonds propres de niveau 1 non restreint. L'intégralité de ces fonds propres est donc éligible à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital de solvabilité requis (MCR), évalués selon la Formule Standard. A fin 2017 :

- Le ratio de couverture du SCR s'élève à 163%, en forte progression par rapport à l'année précédente;
- Le ratio de couverture du MCR s'élève à 505% et en forte progression par rapport à l'année précédente;

Il convient de noter qu'aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

---

## A. Activité et résultats

---

### A.1. Activité

---

#### A.1.1. Informations générales

Le Groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

L'organisme en charge du contrôle financier du Groupe MAF est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), situé au 61 rue Taitbout 75009 Paris.

Les co-commissaires aux Comptes du Groupe MAF sont :

- KPMG, situé Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92006 Paris la Défense Cedex, représenté par Xavier Dupuy ;
- CABINET PATRICK CAGNAT, situé au 99 avenue Achille Peretti 92200 Neuilly sur Seine, représenté par Vincent Redelsperger.

Le Groupe MAF compte dans ses effectifs 295 employés en équivalent temps plein au 31.12.2017.

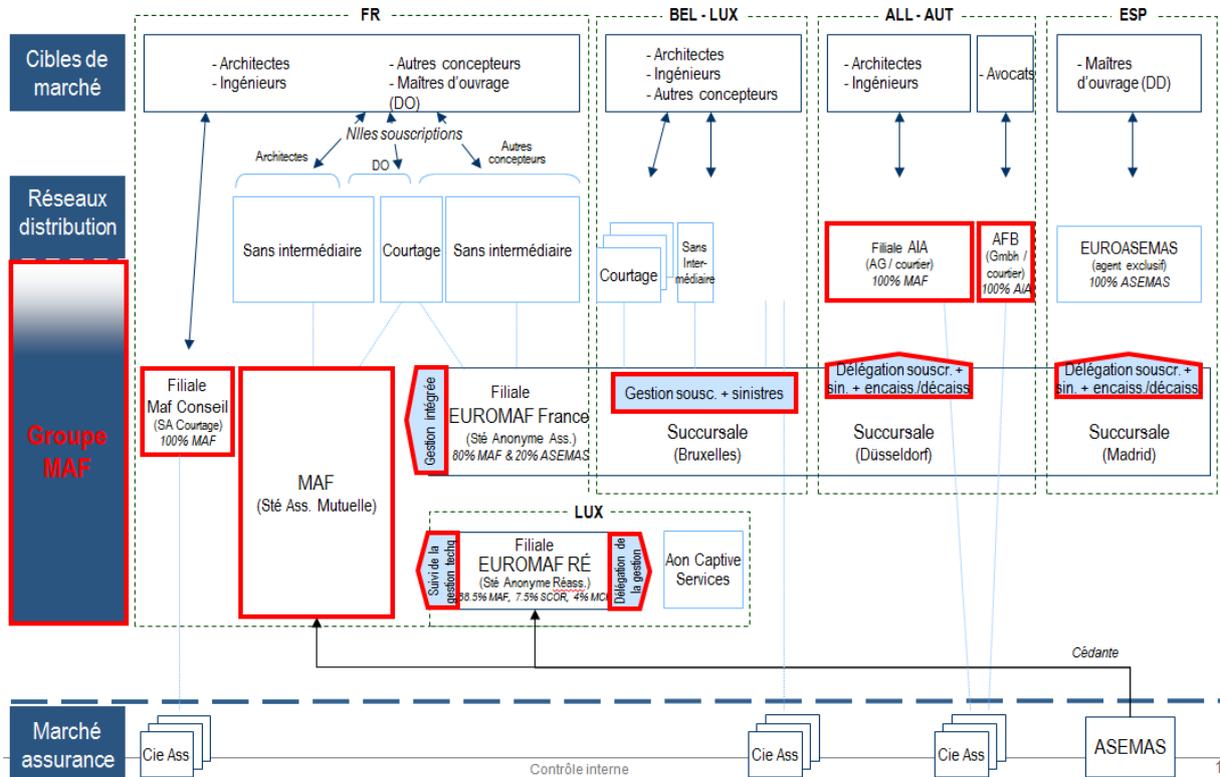
#### A.1.2. Organisation du Groupe

Le Groupe MAF est composé de :

- Deux sociétés d'assurances :
  - MAF Assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables et entité consolidante du Groupe MAF, exerçant son activité principalement en France ;
  - EUROMAF, société d'assurance anonyme détenue par MAF Assurances à 80%, exerçant son activité en Allemagne, en Belgique, en Espagne et en France où la structure opérationnelle est confondue avec celle de MAF Assurances ;
- Une société de réassurance :
  - EUROMAF RE, détenue par MAF Assurances à 88,5 % et exerçant son activité au Luxembourg.
- Quatre sociétés de courtage en assurance :
  - MAF Conseil, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en France et proposant aux adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des assurances pour leurs risques autres que ceux liés à la responsabilité civile professionnelle ;
  - ACS, détenue à 100 % par MAF Conseil, opérant en Belgique et dont la vocation est de distribuer des contrats d'assurances vie et non vie auprès des concepteurs de la construction ;
  - AIA, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en Allemagne et proposant des contrats d'assurance aux clients d'EUROMAF, mais également tout autre contrat d'assurance pour des risques autres que la responsabilité professionnelle ;
  - AFB, détenue à 100 % par AIA, opérant en Allemagne et proposant essentiellement des contrats d'assurance RC Experts comptables assurés par Générali dans une logique similaire à celle d'AIA ;
- Une société holding :
  - SAS WAGRAM, détenue à 100% par MAF Assurances.
- Trois sociétés civiles immobilières, dont la SCI Malesherbes et la SCI MAF Invest créé en 2017 et détenue à 100% par SAS Wagram et la SCI PatriMAF issue de la fusion de 8 SCI.

- Une société de services *Dienstleistungsgesellschaft für Architekten und Ingenieure mbH*, détenue à 100% par AIA.

Le graphique suivant présente l'organigramme simplifié du Groupe MAF en 2017 :

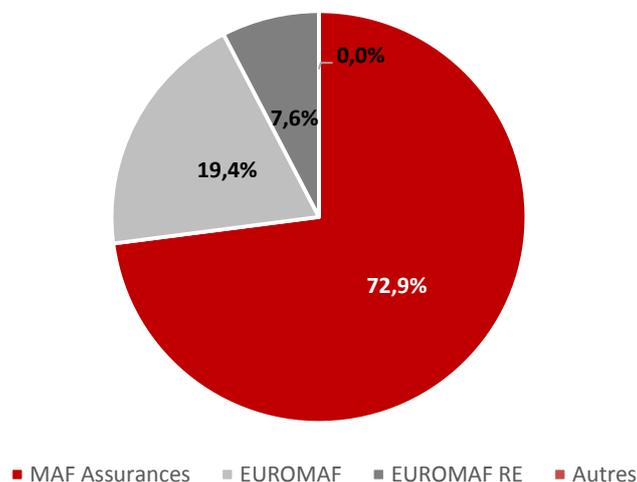


Il convient de noter pour la suite du document qu'il n'existe pas de différence entre le périmètre du Groupe utilisé pour les états financiers consolidés et celui des données consolidées Solvabilité 2.

### A.1.3. Présentation de l'activité du Groupe

Le Chiffre d'Affaires du Groupe MAF (hors commissions) s'établit à 284.9 M€ en 2017. Il est essentiellement porté par les entités MAF Assurances et EUROMAF, comme présenté dans le graphique ci-dessous :

**Contribution des entités aux cotisations acquises brutes du Groupe MAF au 31.12.2017**



En effet, MAF Assurances et EUROMAF contribuent en 2017 à hauteur de 92.4% des cotisations acquises brutes de réassurance et à 90.6% des cotisations acquises nettes de réassurance.

Par ailleurs, la contribution des sociétés au résultat net du Groupe MAF au 31.12.2017 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	Résultat net 2017
MAF Assurances	35,5
EUROMAF	9,8
MALESHERBES	-7,2
Autres	1,0
<b>Total</b>	<b>39,0</b>

Les activités des principales sociétés du Groupe MAF sont présentées ci-après.

### **MAF Assurances**

MAF Assurances assure les professionnels qui interviennent dans la maîtrise d'œuvre des opérations de construction. A ce titre, elle assure la responsabilité professionnelle et civile de ses adhérents architectes, architectes d'intérieur, ingénieurs, économistes et paysagistes. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Complémentairement à l'assurance des professionnels, la mutuelle peut assurer les maîtres d'ouvrage clients de ses adhérents à travers des polices uniques de chantiers.

La société exerce son activité principalement en France.

### **EUROMAF**

Société d'assurance à dimension européenne, EUROMAF exerce son activité en France ainsi qu'en Allemagne, en Belgique et en Espagne. La société assure la responsabilité professionnelle et civile des concepteurs en Europe d'une part et les dommages décennaux en Espagne d'autre part. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Les activités exercées par EUROMAF sont spécifiques selon le pays.

### **EUROMAF RE**

EUROMAF RE est une société de réassurance située au Luxembourg.

Elle a pour finalité de réassurer des assureurs européens intervenant dans l'assurance vie et non-vie des concepteurs de la construction.

### **Sociétés de courtage**

MAF Conseil est une société de courtage établie en France qui a pour vocation de distribuer auprès des adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des contrats d'assurances autres que ceux garantissant la responsabilité civile professionnelle. À cette fin, MAF Conseil travaille avec quelques assureurs choisis pour la qualité de leurs produits et de leur gestion.

ACS est une société de courtage établie en Belgique dont la vocation est de distribuer des contrats d'assurances vie et non vie auprès des concepteurs de la construction.

Les sociétés AIA et AFB sont deux sociétés de courtage établies en Allemagne :

- AIA commercialise auprès des concepteurs de la construction des contrats d'assurances et les gère. Les contrats de responsabilité civile professionnelle sont assurés par la succursale allemande d'EUROMAF, les autres contrats sont placés chez d'autres assureurs allemands.
- AFB est spécialisée dans l'assurance des experts comptables et travaille exclusivement avec Generali.

L'activité du Groupe MAF est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile.

Le tableau suivant présente la répartition des cotisations acquises brutes de réassurance par lignes d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2017 :

<i>En M€</i>	<b>Cotisations acquises brutes de réassurance</b>	
	en montant	en %
Ligne d'activité Solvabilité 2		
Assurance de Responsabilité Civile Générale	259,6	91,1%
Autres lignes d'activité	25,3	8,9%
<b>Total</b>	<b>284,9</b>	<b>100,0%</b>

Il convient de noter que les autres lignes d'activité correspondent essentiellement à des garanties dommages.

## A.2. Performance technique

Le solde de souscription net du Groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous au 31.12.2016 et au 31.12.2017 :

En M€	2016	2017	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Cotisations acquises	296,8	284,9	-12,0	-4,0%
Charges des sinistres et des autres provisions techniques	-204,8	-210,0	-5,2	2,5%
Frais d'administration et frais d'acquisition	-42,6	-46,0	-3,4	8,0%
Produits financiers et autres produits techniques	52,9	44,4	-8,5	-16,1%
Solde de cessions en réassurance	-46,3	-16,8	29,4	-63,6%
<b>Solde de souscription net</b>	<b>56,0</b>	<b>56,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6%</b>

L'activité du Groupe MAF en 2017 reflète essentiellement celles des entités :

- MAF Assurances et EUROMAF : sur ce périmètre, l'activité est fonction de celle des assurés et de l'activité du bâtiment dans les différents pays où ces entités opèrent. En particulier, sur MAF Assurances, après plusieurs années de baisse, le chiffre d'affaires a confirmé en 2017 la tendance observée fin 2016 avec une augmentation des cotisations acquises. Le redémarrage très net des mises en chantier en France (+15,7% de logements et +5,8% de locaux non résidentiels) explique en grande partie cette hausse. Cette évolution a aussi conduit à une augmentation des cotisations acquises non émises (PANE) reflétant les ajustements à venir, en particulier en Responsabilité Civile Décennale du fait de l'augmentation des mises en chantiers.

Les cotisations acquises brutes de réassurance du Groupe, qui atteignent 284,9 M€ au 31.12.2017, sont en baisse par rapport à 2016 (-12M€). Cette baisse s'explique par les cessions des sociétés ESSOR et M&S qui représentaient 39,8M€ de cotisations acquises en 2016. En excluant ces sociétés du périmètre 2016, on obtient une augmentation en 2017 des cotisations acquises de 27,8 M€ (+10,8%).

La charge des sinistres et des autres provisions techniques enregistre une détérioration de 2,5% par rapport à 2016. Cette baisse recouvre toutefois deux éléments allant en sens inverse :

- Une diminution des prestations et frais payés de l'ordre de 19,5 MEUR par rapport à 2016 ;
- Une évolution à la baisse du boni sur les provisions techniques brutes (10,4 MEUR contre 37,1 MEUR en 2016).

Les produits financiers et autres produits techniques ont diminué de 8,5 M€ en 2017, soit 16,1% par rapport à 2016. Cette baisse est plus précisément localisée sur MAF et s'explique principalement par des mises en réserves des dividendes notamment des SCI immobilières.

Le résultat de la réassurance s'améliore de 29,4 M€ en 2017, en lien notamment avec la baisse des cotisations cédées (-20 M€ par rapport à 2016).

Le Groupe MAF voit, ainsi, son solde de souscription net en très légère augmentation de +0,3M€ en 2017, soit 0,6%.

Le solde de souscription net du Groupe MAF ventilé par ligne d'activité Solvabilité 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>En M€</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Assurance de Responsabilité Civile Générale	48,7	48,9
Autres lignes d'activité	7,4	7,4
<b>Solde de souscription net</b>	<b>56,0</b>	<b>56,4</b>

Le solde de souscription est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale ».

## A.3. Performance financière

### A.3.1. Composition du portefeuille

Les principales entités du Groupe MAF étant exposées, par la nature de leurs activités, à des risques longs, le Groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits stables, notamment les produits de taux.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille du Groupe MAF en valeur comptable et en valeur de marché au 31.12.2017 ainsi que leurs variations par rapport à 2016 :

En M€	Valeur Nette Comptable			Valeur de Marché		
	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)
Produits de taux	1 935,8	64,7%	328,6	2 022,0	58,9%	333,0
Actions	344,1	11,5%	-14,6	536,6	15,6%	20,3
Immobilier	261,5	8,7%	9,1	423,8	12,3%	20,6
Instruments monétaires (y compris Autres)	450,1	15,0%	-360,3	450,2	13,1%	-361,1
Total	2 991,5	100,0%	-37,3	3 432,6	100,0%	12,7

L'évolution de la valeur nette comptable entre le 31.12.2016 et le 31.12.2017 s'explique par une diminution importante de la poche monétaire au profit des produits de taux. L'année 2017 a aussi été marquée par la cession de notre participation dans M&S BRASIL.

S'agissant des produits de taux, plus de 300M€ d'investissements net ont été réalisés, dont 100M€ en direct et 200M€ à travers l'achat de fonds.

S'agissant des actions, des arbitrages sur les FCP actions ont été réalisés, permettant d'externaliser des plus-values. La performance des marchés actions (près de 10% pour le CAC40) a permis d'accroître la richesse latente du Groupe MAF malgré la réalisation de plus-values.

Concernant les actifs immobiliers, l'augmentation de la valeur comptable s'explique par l'acquisition de 2 immeubles d'habitation. La revalorisation du patrimoine immobilier en 2017 justifie une partie de l'augmentation de la valeur de marché.

### A.3.2. Résultat des activités d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les produits financiers nets par classes d'actifs en 2017, ainsi que leur variation par rapport à 2016 :

En M€	Taux		Actions		Immobilier		Instruments monétaires (y compris Autres)		Total	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Produits financiers nets	23,0	-5,1	18,3	-2,6	8,6	-3,3	1,6	0,8	51,6	-10,2

Les produits financiers nets s'élèvent à 51,6 M€ en 2017. Leur montant a diminué de près de 10 M€ par rapport à 2016, soit une baisse de 16%. Cette évolution trouve son origine dans :

- Une baisse des revenus obligataires dans un contexte de taux bas.
- Des revenus actions plus faibles suite à une diminution de l'assiette.
- Sur la poche immobilière, cession sur 2016 de 2 actifs qui ont dégagé des plus-values non récurrentes sur 2017.

---

#### **A.4. *Performance des autres activités***

---

Le Groupe MAF n'exerce aucune autre activité générant des revenus et dépenses significatifs, en dehors des activités techniques et financières décrites ci-dessus.

---

## **A.5. *Autres informations***

---

Aucune autre information relative aux activités du Groupe n'est à noter.

---

## B. Système de Gouvernance

---

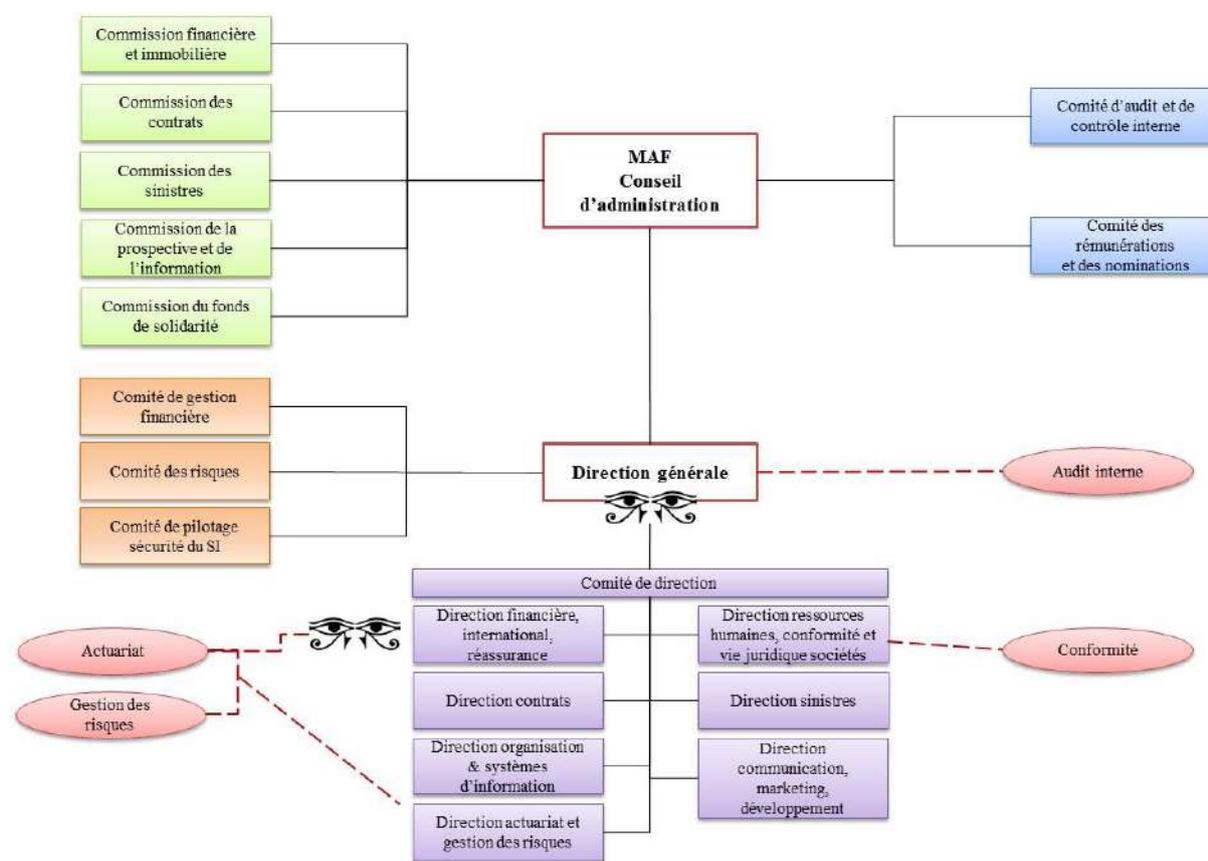
### B.1. Informations générales

---

#### B.1.1. Système de Gouvernance

##### B.1.1.1. Organisation des pouvoirs

Le système de gouvernance du Groupe MAF est présenté dans le schéma ci-dessous :



##### B.1.1.1.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du Groupe est confondu avec celui de MAF Assurances, sa société consolidante. Il est composé de quatorze membres au 31 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale, et veille à leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, les travaux du Conseil d'Administration portent notamment sur :

- Le suivi de la marche des affaires des entités ;
- L'examen des comptes consolidés et l'approbation des reportings réglementaires ;
- L'approbation de la politique financière ;
- L'approbation du programme de renouvellement des traités de réassurance ;

- L’approbation des travaux relatifs à la gestion des risques Groupe (ORSA, politiques, etc.).

Il se réunit sur convocation du président, ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général de MAF Assurances (société consolidante), aussi souvent que les intérêts du groupe le réclament. A titre d’information, le Conseil d’Administration s’est tenu 9 fois en 2017.

Le bureau du Conseil d’Administration prépare les travaux du Conseil d’Administration ainsi que ceux des comités. A ce titre, il a pour missions :

- De formuler des avis en termes de gestion de capital ;
- D’analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du Groupe ;
- De veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du Groupe.

#### **Commission rattachée au Conseil d’Administration**

Les décisions du Conseil d’Administration s’appuient en matière de gestion de patrimoine sur les travaux effectués par la Commission Financière. Cette dernière examine les questions qui lui sont soumises par le Conseil d’Administration.

#### **Comités rattachés au Conseil d’Administration**

Le Conseil d’Administration s’appuie également sur trois comités, dont la constitution a été adoptée en 2006.

Les rôles et responsabilités de chacun de ces comités sont détaillés ci-dessous :

Comité	Rôles et responsabilités
<b>Comité d’audit</b>	Le comité d’audit évalue la fiabilité des comptes consolidés et des procédures de contrôle financier. Il prend connaissance du plan d’audit, suit sa réalisation et veille à l’application des recommandations.
<b>Comité de contrôle interne</b>	Le comité de contrôle interne évalue la fiabilité des procédures de contrôle interne visant à limiter la prise de risque dans tous les domaines à un niveau compatible avec la pérennité de l’entreprise.
<b>Comité de rémunérations et des nominations</b>	Le comité de rémunérations et des nominations contrôle la régularité des rémunérations et de toute autre somme allouée aux mandataires sociaux du groupe. Il a également pour mission d’instruire les candidats aux postes d’administrateur et de réfléchir aux critères présidant à la recherche des profils adaptés aux exigences du mandat.

Ces comités, qui fonctionnent conjointement, se sont réunis cinq fois en 2017. Ils sont composés de trois administrateurs disposant de compétences en matière financière et comptable. Les membres de ces comités sont nommés par le Conseil d’Administration.

La participation des administrateurs à ces différentes instances permet d’apporter aux adhérents des réponses adaptées à leur profession et à l’esprit mutualiste. L’ensemble de ces instances permet de s’assurer de la bonne gestion et du suivi des risques.

#### ***B.1.1.1.2 Les dirigeants effectifs***

Les dirigeants effectifs de MAF Assurances, société consolidante du Groupe MAF, notifiés à l’ACPR, sont :

- Monsieur Philippe Carraud, Directeur Général ;
- Monsieur Vincent Malandain, Directeur Financier.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Groupe. Il exerce ces pouvoirs sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Il représente le Groupe dans ses rapports avec les tiers. Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Financier a été nommé second dirigeant effectif par le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2016. En sa qualité de second dirigeant effectif, il est associé étroitement et de façon systématique à toutes les décisions, de quelque domaine qu'elles relèvent, susceptibles d'avoir un effet significatif sur le résultat et la solvabilité du Groupe.

Pour mener à bien ses missions, le Directeur Général s'appuie sur :

- Un Comité de Direction spécifique aux sociétés françaises du Groupe, réunissant chaque semaine les responsables des directions et ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Financière et Activités Internationales chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Le Directeur Général s'appuie par ailleurs sur :

- Un comité de gestion financière ayant pour objectif d'analyser les résultats de gestion des placements, de fixer les orientations futures et de préparer la Commission Financière ;
- Un comité des Risques permettant de s'assurer du bon fonctionnement du contrôle interne et de la conformité et permettant de suivre les incidents et décider, le cas échéant, des plans d'action ;
- Un comité de pilotage sécurité du Système d'information permettant de définir les principes directeurs en matière de sécurité informatique ainsi que la mise en œuvre opérationnelle.

#### **B.1.1.2. Fonctions clés**

Les responsables des quatre fonctions clés Groupe ont été notifiés à l'ACPR en ce qui concerne :

- La Fonction Gestion des Risques ;
- La Fonction Actuarielle ;
- La Fonction Conformité ;
- La Fonction Audit interne.

Il convient de noter que :

- Les fonctions clés Groupe Gestion des risques et Actuarielle occupent les mêmes responsabilités pour les entités MAF Assurances et EUROMAF. Ces fonctions suivent par ailleurs les travaux réalisés par les autres entités ;
- Les fonctions clés Groupe Conformité et Audit Interne sont communes au Groupe et aux entités.

##### **B.1.1.2.1 Fonction Gestion des Risques**

Les missions suivantes sont notamment confiées à la Fonction Gestion des Risques du Groupe :

- Mettre efficacement en œuvre le système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du profil de risque du Groupe ;
- Procéder à l'évaluation propre du besoin de capital (ORSA) et réaliser le reporting associé ;
- Rendre compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques ;
- Identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction Gestion des Risques est occupée par Monsieur Arnaud Lacoume, Directeur des risques et de l'Actuariat, qui est également responsable de la fonction Actuarielle. L'exercice de ces deux fonctions est

clairement identifié et distingué, de telle sorte que le responsable de la fonction dispose de tout le recul nécessaire afin de pouvoir pleinement assumer ces deux missions et être devant la Direction Générale et le Conseil d'Administration le garant des méthodes d'évaluation des passifs techniques. Il apparaît également, aussi bien dans la présentation faite par l'ACPR que dans la pratique de l'entreprise, que la fonction Actuarielle joue un rôle de contributeur important dans la gestion des risques.

Le système de contrôle interne, sous la responsabilité également du Directeur des Risques et de l'Actuariat, concourt en outre à l'efficacité du système de gestion des risques.

#### **B.1.1.2.2 Fonction Actuarielle**

La Fonction Actuarielle a pour missions notamment :

- De valider la suffisance des provisions techniques et d'apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- D'émettre un avis sur les politiques de souscription et de réassurance mises en œuvre ;
- D'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur ces sujets.

La fonction Actuarielle est occupée par Monsieur Arnaud Lacoume. Des mesures sont actuellement prises pour qu'Arnaud Lacoume ne cumule plus à moyen terme deux fonctions clés.

#### **B.1.1.2.3 Fonction Conformité**

La Fonction Conformité dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au Groupe MAF.

La fonction Conformité est confiée à Madame Catherine Boché, responsable de la direction ressources humaines, conformité et Vie juridique des sociétés.

#### **B.1.1.2.4 Fonction Audit interne**

La Fonction Audit interne est en charge d'évaluer l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec les autres éléments du système de gouvernance du Groupe.

Elle est portée par Hélène Normand, nommée par le Conseil d'Administration en décembre 2017. Celle-ci s'appuiera en tant que de besoin sur le cabinet EY.

#### **B.1.1.3. Changements depuis le dernier exercice**

L'année 2017 a été marquée par :

- Le remplacement de Monsieur Eric Billaud par Monsieur Arnaud Lacoume qui devient le Directeur des Risques et de l'Actuariat et responsable des fonctions clés Risques et Actuariat. ;
- La nomination de Catherine Boché en tant que Directeur des ressources humaines, conformité et Vie juridique des sociétés ; elle devient Responsable de la fonction clé Conformité ;
- La nomination d'Hélène Normand en tant que Responsable de la fonction clé Audit Interne en remplacement du Directeur Général qui pilotait cette fonction clé.

## ***B.1.2. Politique et pratiques de rémunération***

Une politique de rémunération, validée en Conseil d'Administration, présente l'organisation, les dispositifs, les objectifs et les moyens mis en œuvre par le Groupe MAF. Elle vise notamment à assurer une gestion saine de l'activité.

Les pratiques de rémunération encadrées par la politique et présentées ci-après s'appliquent principalement à l'Unité Economique et Sociale (UES) MAF regroupant les sociétés françaises MAF Assurances et MAF Conseil ainsi que la succursale EUROMAF France. Cette UES a été créée en 2016 afin d'assurer une homogénéité dans les pratiques de rémunération en France.

- S'agissant des autres sociétés de courtage, les principes de rémunération sont définis localement, en prenant en compte les spécificités et les pratiques de chaque marché ;
- Par ailleurs, il convient de rappeler que l'entité espagnole d'EUROMAF ainsi que la société EUROMAF Ré ne disposent pas de ressources dédiées.

### **B.1.2.1. Rôles et responsabilités**

#### ***B.1.2.1.1 Direction des Ressources Humaines***

Les Ressources Humaines ont notamment pour objectif d'attribuer à chaque collaborateur salarié des sociétés de l'UES une rémunération adaptée en tenant compte de sa qualification, de ses compétences, de l'environnement économique et social de la branche d'activité, et du marché de l'emploi.

Le processus de revue des situations individuelles de chaque collaborateur organisé annuellement permet d'analyser la situation de chacun des collaborateurs et de définir l'évolution de sa rémunération au regard des missions confiées.

Ce processus comporte des dispositions spécifiques pour les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou occupent des fonctions clés.

#### ***B.1.2.1.2 Dirigeant effectif***

Les principales missions du Directeur Général consistent à décliner les orientations stratégiques et s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du groupe. Le Directeur Général s'assure également de la cohérence de la rémunération des collaborateurs au sein du Groupe MAF. Il valide, par ailleurs, toutes les propositions d'embauche et les évolutions de salaire octroyées aux collaborateurs.

#### ***B.1.2.1.3 Comité des rémunérations et des nominations***

Émanation du Conseil d'Administration, le comité des rémunérations et des nominations est composé de trois administrateurs et se réunit selon les besoins de renouvellement de mandat des administrateurs ou de révision des rémunérations.

Il étudie notamment les modifications de rémunération du Directeur Général et formule un avis pour les Conseils d'Administration concernés.

#### ***B.1.2.1.4 Instances dirigeantes***

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale.

### **B.1.2.2. Gestion de la rémunération**

La gestion de la rémunération des membres de l'organe d'administration, des dirigeants effectifs et des salariés au sein de l'UES est présentée ci-dessous.

#### **B.1.2.2.1 La Rémunération Minimale Annuelle (RMA)**

Les accords de branche pour les sociétés d'assurance (convention collective) imposent un classement de toutes les activités professionnelles dans une échelle de classes, de 1 à 7. Les classes 1 à 4 correspondent à des postes non cadres, les classes 5 à 7 à des postes cadres.

Chaque année, après négociation au niveau de la branche professionnelle, un accord relatif aux rémunérations minimales est diffusé. Le barème des Rémunérations Minimales Annuelles (RMA) est fixé pour les 7 classes d'activités qui régissent les sociétés d'assurance, il est applicable dans les entreprises indépendamment du contenu et des résultats.

La grille des salaires en vigueur au sein de l'UES reprend les 7 classes définies par l'accord de branche. Chaque collaborateur est réparti dans cette grille en fonction du poste occupé.

#### **B.1.2.2.2 Les augmentations générales et individuelles**

Les augmentations générales sont décidées par le Directeur Général en fonction de l'évolution du contexte économique et social de la branche, de l'entreprise et du marché de l'emploi.

S'agissant des augmentations individuelles, le pourcentage d'augmentation de la masse salariale est déterminé par le Directeur Général.

#### **B.1.2.2.3 Les cotisations**

Le personnel de l'UES bénéficie des cotisations suivantes :

##### **La prime d'expérience**

En application de l'accord de branche, le personnel non cadre bénéficie d'une prime d'expérience qui s'ajoute à la rémunération effective des intéressés, selon les modalités de calculs prévues à la convention des sociétés d'assurances, et s'appliquant pour les collaborateurs MAF Assurances et EUROMAF France.

##### **L'accord de participation et d'intéressement**

Dans le cadre de l'UES, un dispositif d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise est mis en place depuis 2000, afin de les impliquer dans l'activité et de les associer justement aux bénéfices de l'entreprise. Par ailleurs, un nouvel accord de participation a été signé le 31 janvier 2017.

Les accords de participation et d'intéressement sont complétés par un plan d'épargne Groupe et un PERCO (Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif) Groupe.

#### **B.1.2.2.4 La rémunération du Directeur Général**

La rémunération du Directeur Général – statut de mandataire social – est discutée en comité des nominations et des rémunérations puis validée en Conseil d'Administration.

En tant que mandataire social, le Directeur Général ne relève pas des accords de participation et d'intéressement.

#### **B.1.2.2.5 La rémunération du second dirigeant effectif et des responsables de fonctions clés**

Le second dirigeant effectif et les responsables de fonctions clés ne perçoivent pas de rémunération spécifique au titre de l'activité qu'ils exercent pour le Groupe.

#### **B.1.2.2.6 Les indemnités des administrateurs**

Les administrateurs de la société consolidante exercent leurs activités à titre bénévole.

### **B.1.2.3. Suivi et contrôle**

La généralisation de l'entretien individuel annuel permet de faire le point, pour chaque collaborateur de l'UES, sur ses attentes en matière d'évolution de carrière et ses besoins de formation. Chaque salarié rencontre son responsable pour faire un bilan de l'année écoulée et définir les perspectives futures. La Direction des Ressources Humaines est destinataire de tous les supports d'entretiens.

### ***B.1.3. Transactions importantes avec des parties liées***

En 2017, les parts du Groupe MAF dans les sociétés Essor et M&S ont été cédées au groupe SCOR avec une date d'effet au 31 octobre 2017.

### ***B.1.4. Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques***

Le Comité de Direction dispose d'une vision transverse et bénéficie d'un reporting régulier pour l'ensemble des activités du Groupe.

Par ailleurs, et sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Enfin, les fonctions clés Groupe incarnent, pour certaines d'entre elles, la même fonction au sein des principales entités du Groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités.

---

## **B.2. Compétence et honorabilité**

---

Chaque société d'assurance du Groupe soumise à Solvabilité 2 dispose d'une politique de compétence et d'honorabilité validée en Conseil d'Administration. Cette politique définit le caractère de « compétence et honorabilité » des personnes qui exercent ou sont pressenties pour exercer les fonctions d'administrateurs, de dirigeants effectifs et les fonctions clés.

Elle vise à assurer une bonne gouvernance et à garantir l'adéquation des personnes visées aux fonctions qui leur sont confiées.

### **B.2.1.1. Compétence et honorabilité des administrateurs de la société consolidante du Groupe MAF**

#### **B.2.1.1.1 Recrutement des administrateurs**

Le Conseil d'Administration de la société consolidante est composé de douze architectes en activité et de deux salariés de MAF Assurances. Le mandat d'administrateur est de six ans.

Les administrateurs architectes sont élus par l'Assemblée Générale des sociétaires de MAF Assurances. Ce sont des architectes en exercice jouissant dans leur région d'une bonne notoriété et présentant de préférence une faible sinistralité.

#### **B.2.1.1.2 Formation initiale**

Chaque nouvel administrateur reçoit une formation initiale devant lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités. Les domaines couverts portent notamment sur :

- Les missions et responsabilités de l'administrateur ;
- La présentation de l'offre du Groupe MAF ;
- Le modèle économique de l'assurance construction.

Le nouvel administrateur est également intégré, dès sa prise de fonction, dans l'une des commissions du Conseil d'Administration (Commission des Contrats, Commission des Sinistres, Commission de la prospective et de l'information, Commission du fonds de solidarité) et participe comme l'ensemble des autres administrateurs à la Commission Financière. Les réunions des commissions, au nombre d'une dizaine par an, où se côtoient les administrateurs et les responsables des différentes directions de la mutuelle, sont un lieu d'apprentissage et de transmission des savoirs entre administrateurs « aguerris » et nouveaux venus.

#### **B.2.1.1.3 Formation continue**

Les administrateurs participent à des formations à raison en moyenne de dix par an sur des sujets variés tels que la formation du résultat en assurance, les provisions techniques, la gestion financière, l'environnement juridique et réglementaire et la réassurance. Ces formations permettent à l'ensemble des administrateurs d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés peuvent également suivre des formations spécifiques leur permettant de mieux appréhender l'ensemble des problématiques de leur domaine de compétences.

Un plan de formation annuel des administrateurs est proposé par la Direction Générale au bureau et au Conseil qui l'approuvent. Ainsi les formations dispensées dans le courant de l'année 2017 au Conseil d'Administration portaient notamment sur :

- L'environnement économique et financier ;
- Les réclamations relatives aux nouvelles contraintes réglementaires en matière de performance énergétique ;
- La revue de la jurisprudence ;
- La compréhension du modèle économique de l'assurance et de la MAF ;
- Les tendances et les évolutions sur le marché de l'assurance ;
- Le rôle dans le marché actuel du courtier en réassurance ;
- Les perspectives économiques relatives à l'activité du bâtiment ;
- Une revue de la réglementation Solvabilité 2 ;
- Une réflexion sur le cadre général d'appétence aux risques.

### **B.2.1.2. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs**

#### **B.2.1.2.1 Compétence des dirigeants effectifs**

Conformément à la notice de l'ACPR, les dirigeants effectifs doivent disposer d'une formation ou d'une expérience dans les domaines suivants :

- L'assurance et les marchés financiers ;
- Les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité des sociétés ;
- Le système de gouvernance et la compréhension des risques auxquels est confronté le Groupe MAF, ainsi que les modalités de gestion ;
- L'analyse actuarielle et financière ;
- La réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance.

#### **B.2.1.2.2 Honorabilité des dirigeants effectifs**

Conformément à l'instruction N°2015-I-03 de l'ACPR, le Groupe MAF s'assure du respect des exigences d'honorabilité des dirigeants effectifs.

### **B.2.1.3. Compétence et honorabilité des personnes occupant des fonctions clés**

#### **B.2.1.3.1 Compétence des fonctions clés**

Les responsables de fonctions clés doivent disposer d'une certaine autorité, une capacité d'organisation et de communication orale et écrite pour exercer pleinement les fonctions qui leur sont attribuées.

Le cas échéant, ils animent une équipe en charge de la fonction et doivent à ce titre disposer de bonnes capacités en termes de management d'équipe et d'organisation.

Les compétences requises pour les responsables des fonctions clés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Fonction clé	Compétences requises
Fonction Gestion des Risques	Le responsable de la fonction Gestion des Risques dispose d'une vision globale de l'ensemble des risques du Groupe MAF. Il s'agit d'un collaborateur doté d'une vision transversale du groupe et de ses risques et disposant de suffisamment d'expérience sur les problématiques liées à la Gestion des Risques supportés par un organisme d'assurance.
Fonction Actuarielle	La responsabilité de la Fonction Actuarielle est exercée par un collaborateur ayant une connaissance et une pratique des statistiques mathématiques actuarielles et financières.

<b>Fonction Conformité</b>	Le responsable de la Fonction Conformité dispose de connaissances juridiques avérées dans le secteur assurantiel et d'une bonne appropriation de l'environnement juridique et réglementaire et des risques de conformité.
<b>Fonction Audit Interne</b>	Le responsable de la Fonction Audit Interne dispose des connaissances générales sur les activités importantes de la MAF lui donnant la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs.

En outre, les formations dispensées aux administrateurs et détaillées ci-dessus sont également proposées aux titulaires des fonctions-clés.

Par ailleurs, les titulaires des fonctions clés suivent des formations en fonction de l'actualité et de leurs domaines d'expertise, telles que celles proposées par l'Institut des Actuaire s'agissant de la Fonction Actuarielle ou de la Fonction Gestion des Risques ou bien par diverses instances professionnelles s'agissant de la Fonction Conformité.

#### **B.2.1.3.2 Honorabilité des fonctions clés**

Le processus permettant de garantir l'honorabilité des responsables des fonctions clés est identique à celui des dirigeants effectifs. Les mêmes informations sont demandées à l'embauche et transmises à l'autorité de contrôle prudentielle.

#### **B.2.1.4. Suivi et contrôle de la compétence et de l'honorabilité au niveau de la société consolidante du Groupe MAF**

##### **B.2.1.4.1 Processus de notification auprès de l'ACPR**

Conformément à l'instruction de l'ACPR n°2015-I-03, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, toute nomination ou tout renouvellement des personnes exerçant une fonction clé, des administrateurs et des dirigeants effectifs doit faire l'objet d'une notification à l'ACPR.

En cas de nomination d'un administrateur, d'un dirigeant effectif ou d'un titulaire d'une fonction clé, la Fonction Conformité est chargée de recueillir les informations lui permettant de justifier auprès de l'ACPR que la personne concernée possède les compétences et l'honorabilité requises. Toute nomination ou tout renouvellement est communiqué à l'ACPR dans les quinze jours de la décision.

##### **B.2.1.4.2 Evolution de la compétence et de l'honorabilité**

Le suivi des exigences de compétence et d'honorabilité relatives aux dirigeants effectifs, aux administrateurs et aux titulaires des fonctions clés est permanent : les personnes concernées doivent signaler au Conseil d'Administration tout changement impactant leur compétence ou leur honorabilité. Après examen, le Conseil d'Administration prendra une décision collective de suspendre ou non les mandats/fonctions confiés.

---

## **B.3. Système de Gestion des Risques**

---

### **B.3.1. Description du système de Gestion des Risques**

#### **B.3.1.1. Stratégie de Gestion des Risques**

La stratégie de Gestion des Risques suivie par le Groupe MAF a pour finalité de contrôler et de limiter autant que possible l'exposition de ses entités aux risques auxquels elles sont ou pourraient être soumises. En veillant constamment à minimiser l'impact de ces risques, elle doit permettre au Groupe MAF d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Cette stratégie se décline, au niveau des principales sociétés d'assurance du Groupe MAF, autour des éléments suivants :

- Une cartographie des risques, permettant l'analyse de l'exposition aux risques en identifiant les grandes catégories de risques auxquelles la société est la plus exposée (profil de risques) ;
- Un appétit aux risques, défini en tenant compte du profil de risques et des volontés spécifiques de l'entreprise : il résulte notamment de la prise en compte d'un arbitrage entre l'impact sur le profil de risque et le coût pour l'entreprise de la réalisation du risque, associé au coût de mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise de risques pour atteindre l'appétit aux risques ;
- Un recensement des dispositifs de maîtrise du risque ;
- Un suivi et un reporting des expositions et des dispositifs de maîtrise du risque, la mise en place et le suivi de plan d'actions en cas de manquement détectés, associés à une communication auprès des instances.

Dans ce cadre, la Gestion des Risques Groupe consiste en une coordination et un suivi des travaux de gestion des risques locaux quant à :

- La surveillance de la qualité des éléments de maîtrise ;
- L'identification des incidents survenus ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions pour répondre aux points de faiblesse détectés ;
- La mise à jour de la description des processus et actualisation de la cartographie des risques et des dispositifs de contrôle selon les évolutions internes et externes.

#### **B.3.1.2. Politiques de risques**

Afin de réaliser ces objectifs, des politiques de gestion des risques ont été rédigées pour chaque catégorie de risque. Ces politiques visent à détailler l'ensemble des composantes du système de gestion des risques et permettent d'assurer :

- Une assignation claire des responsabilités en termes de gestion des risques ;
- La cohérence dudit système avec les objectifs stratégiques et le cadre d'appétence aux risques ;
- La continuité de la Gestion des Risques ainsi que son intégration dans l'ensemble des tâches opérationnelles et des processus décisionnels.

<b>Politiques de gestion des risques*</b>
<b>Gestion des Risques</b>
<b>Investissements</b>
<b>Valorisation des actifs non financiers et des passifs</b>
<b>Gestion actif/passif</b>
<b>Gestion du capital</b>

Politiques de gestion des risques*
Information à destination du public et reporting
ORSA
Contrôle interne et risques opérationnels
Souscription
Provisionnement
Réassurance et atténuation des risques
Sous-traitance
Continuité d'activité
Gestion du risque de liquidité et de concentration
Compétence et honorabilité
Rémunération
Fonction actuarielle
Audit interne
Conformité
Prêts

\*Certaines de ces politiques sont regroupées au sein d'un même document.

Ces politiques doivent être révisées sur base annuelle en fonction de leur évolution, et soumises au Conseil d'Administration pour approbation.

### B.3.1.3. Gouvernance du système de Gestion des Risques

#### B.3.1.3.1 Acteurs du système de Gestion des Risques

Le dispositif de Gestion des Risques s'appuie notamment sur les trois instances suivantes :

- Le Conseil d'Administration ;
- Le Comité d'audit et de contrôle interne ;
- Le Comité des Risques.

Le Comité des Risques intervient en amont du processus de Gestion des Risques et a pour objectifs de définir et d'élaborer les travaux du dispositif de Gestion des Risques. Le Comité d'audit et de Contrôle Interne valide en première instance ces travaux et prépare le Conseil d'Administration, chargé de leur validation finale. Ces trois instances interviennent notamment sur les thématiques suivantes :

- La cartographie des risques et la définition du profil de risques ;
- L'appétit aux risques ainsi que la déclinaison de l'appétit en budgets et limites de risques ;
- Les évaluations à produire dans le cadre du rapport ORSA (scénarios de stress, mécanismes d'atténuation, résultats des évaluations, etc.) ;
- Les reporting de suivi du profil de risques techniques, financiers et opérationnels ;
- Les politiques de Gestion des Risques ;
- Le processus de contrôle interne.

Par ailleurs, pour aider le Conseil d'Administration dans la définition de la politique générale, des outils, venant compléter le suivi des risques par les différentes instances, ont été mis en place.

### **B.3.1.3.2 Rôle de la fonction Gestion des Risques**

La fonction Gestion des Risques s'assure du suivi du système de Gestion des Risques. Elle dispose des attributions suivantes :

- La gestion de l'ensemble des risques techniques, financiers et opérationnels (parmi lesquels notamment les risques liés à la sous-traitance) ;
- Le pilotage de l'ORSA.

Dans le cadre de son intégration au dispositif de Gestion des Risques, la fonction Gestion des Risques anime le Comité des Risques. Elle participe en outre aux réunions préparatoires de la Commission financière. A terme, ces réunions permettront également d'assurer le suivi des indicateurs de risque liés au risque financier dans le cadre de la déclinaison et du suivi de l'appétit aux risques.

## **B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité**

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA) est encadrée par une politique décrivant la gouvernance et les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'ORSA, s'agissant notamment de la définition d'un cadre d'appétence aux risques et de la réalisation des trois évaluations demandées par la directive Solvabilité 2 (adéquation du profil de risque avec la Formule Standard, évaluation du Besoin Global de Solvabilité et analyse du respect permanent des SCR / MCR).

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité a pour objectif d'assurer le suivi et le pilotage permanent des risques. Elle se décline en deux processus : un processus ORSA permanent et un processus ORSA occasionnel et concerne les principales sociétés d'assurances du groupe.

### **B.3.2.1. Processus ORSA permanent**

Le processus ORSA consiste à définir les principaux risques auxquels les sociétés du groupe sont exposées au moyen de métriques de risques. Ce processus se décline autour de trois principales notions :

- Le cadre d'appétence aux risques ;
- La solvabilité prospective ;
- Le Besoin Global de Solvabilité.

#### **B.3.2.1.1 Cadre d'appétence aux risques**

La définition d'un cadre d'appétence aux risques, exigence relative au pilier 2 de la directive Solvabilité 2, permet aux sociétés du Groupe MAF de disposer d'une gestion coordonnée de l'ensemble des risques, en lien avec la stratégie définie. Il repose sur la définition du profil de risques, d'un appétit aux risques, lui-même décliné en budgets et limites de risques.

Le profil de risques repose sur la définition de métriques utilisées dans le pilotage stratégique et correspond à la déviation (volatilité) de ces métriques à un horizon et à une probabilité donnés.

L'appétit aux risques est le niveau de risques maximal qu'une entreprise souhaite assumer, sur une période donnée, pour la réalisation de ses objectifs. Il est défini au niveau de chaque métrique retenu dans le cadre de la définition du profil de risques, en lien avec le pilotage stratégique établi par les instances de gouvernance.

Il est décliné par la suite de façon plus fine en tolérance aux risques puis en limites de risques : ce mécanisme conduit à l'allocation de budgets de risques au niveau opérationnel.

Une fois le profil de risques déterminé, l'adéquation entre le profil de risques et la Formule Standard est ensuite analysée. Cette étude doit notamment distinguer :

- Les risques quantifiables inclus dans la Formule Standard, dont l'évaluation n'est pas appropriée au profil de la société concernée ;
- Les risques quantifiables non inclus dans la Formule Standard, pour lesquels il est nécessaire de définir une méthodologie d'estimation.

#### **B.3.2.1.2 Solvabilité prospective**

La solvabilité prospective, exigée notamment dans le cadre de l'analyse du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, repose sur l'élaboration d'un Plan d'affaires. Ce dernier représente une vision centrale sur un horizon donné de l'évolution du Groupe. Il projette les orientations stratégiques (développement commercial, couverture de réassurance, croissance externe, etc.) et estime également l'évolution des métriques définies dans le cadre du profil de risques en tenant compte de l'environnement économique.

Des scénarios de stress sont également élaborés, permettant de définir un environnement économique différent de celui du Plan d'affaires et ainsi de visualiser a priori les évolutions des différentes métriques dans des situations de chocs.

#### **B.3.2.1.3 Besoin Global de Solvabilité**

Le Besoin Global de Solvabilité se définit comme une estimation prospective des besoins en fonds propres permettant de respecter l'appétit aux risques sur l'horizon du Plan d'affaires. Son évaluation repose notamment sur l'analyse de l'écart entre le profil de risques et la Formule Standard, permettant de définir les risques retenus ainsi que leur évaluation.

Enfin, des mécanismes d'atténuation des risques doivent être identifiés en parallèle de la mise en œuvre du processus ORSA afin qu'en cas de dépassement des limites définies, l'atténuateur adéquat puisse être mis en place rapidement.

Un processus de suivi du profil de risques est également mis en œuvre. Il consiste à mettre à jour des seuils d'alerte sur les métriques en lien avec le cadre d'appétence aux risques, l'historique et la volatilité. En cas de dépassement de seuils, des plans d'actions avec les opérationnels concernés sont définis et un suivi de ce plan d'actions est mis en place.

#### **B.3.2.2. Processus ORSA occasionnel**

L'objectif d'un ORSA occasionnel est de réajuster la vision du profil de risques et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs et non anticipés dans le cadre de l'ORSA régulier.

La validation du déclenchement d'un ORSA occasionnel est décidée par le Directeur Général, qui valide également les modalités de réalisation de cet ORSA en fonction de l'événement survenu, s'agissant notamment de la sélection des étapes et des évaluations de l'ORSA à mettre en œuvre par rapport à l'événement réalisé.

#### **B.3.2.3. Rapport ORSA**

Les deux processus, permanent et occasionnel, donnent lieu à la rédaction d'un rapport ORSA, synthétisant les trois évaluations de l'ORSA : analyse de l'adéquation du profil de risques avec la Formule Standard, vérification du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, évaluation du Besoin Global de Solvabilité.

Le rapport ORSA permet de communiquer auprès de la gouvernance (Direction Générale, Conseil d'Administration) sur les points d'attention relevés au cours du processus. Le cas échéant, un plan de remédiations conduisant à une réduction des risques identifiés doit pouvoir être mis en place.

Le rapport ORSA est rédigé à minima annuellement et transmis à l'ACPR dans les quinze jours suivant sa validation par le Conseil d'Administration.

---

## **B.4. Contrôle interne**

---

### **B.4.1. Le système de contrôle interne**

Le contrôle interne est une composante du système de gestion des risques, en charge de l'identification, de l'évaluation et du pilotage des risques opérationnels. Le contrôle interne et le système de gestion des risques concourent tous les deux au même objectif d'amélioration permanente des activités par une meilleure prise en compte des risques. Ils s'assurent en permanence de l'existence et de l'application de règles de sécurité pertinentes garantissant le bon fonctionnement des activités.

Le contrôle interne du Groupe MAF a un rôle opérationnel au sein des entités françaises et un rôle de coordination pour les entités internationales.

La politique de contrôle interne et des risques opérationnels définit et présente les objectifs du contrôle interne et l'organisation du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe MAF. Cette politique est revue chaque année et mise à jour le cas échéant. Chaque évolution donne lieu à une validation par le Comité des risques et le Conseil d'Administration. La politique de contrôle interne et des risques opérationnels actuelle a été présentée au Comité d'Audit et validée par le Conseil d'Administration.

#### **B.4.1.1. Objectifs du contrôle interne**

Le contrôle interne est un ensemble de règles de sécurité du fonctionnement des services, associées à des procédures de contrôle de leur application et de leur efficacité. Elles sont fixées par le Directeur Général sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Le dispositif de contrôle interne doit permettre de s'assurer de la bonne conduite des opérations, et en particulier de :

- La qualité de l'information comptable et financière ;
- L'application de la stratégie générale fixée par le Conseil d'Administration et la réalisation des opérations qu'il a décidées ;
- La surveillance et l'évaluation des risques ;
- La conformité aux dispositions légales, réglementaires, contractuelles et aux normes professionnelles ou déontologiques.

#### **B.4.1.1.1 Dispositif de contrôle interne**

La mise en œuvre du contrôle interne au sein de chaque entité requiert la participation active des responsables de processus dès la phase de conception du dispositif. Cette étape permet notamment d'éduquer et de sensibiliser les collaborateurs à la Gestion des Risques. La méthodologie adoptée se décline en trois volets.

Le premier, consacré à la description du dispositif de contrôle interne, consiste à :

- Dresser la cartographie des risques et des éléments de maîtrise associés ;
- Evaluer les risques et les dispositifs de contrôle associés, tout en vérifiant leur adéquation ;
- Identifier les points de faiblesse résiduels ;
- Elaborer les outils et les procédures de suivi des risques et d'amélioration de leur maîtrise.

Le second est consacré à la vie du contrôle interne. Les actions à mener sont récurrentes et constituent véritablement le processus de contrôle interne. Ces actions consistent à :

- Surveiller la qualité des éléments de maîtrise et identifier les incidents survenus ;
- Elaborer, puis mettre en œuvre des plans d'actions pour répondre aux points de faiblesse détectés ;
- Actualiser la cartographie des risques et les dispositifs de contrôle associés selon les évolutions internes et externes à l'entreprise.

Tous les collaborateurs sont formés à la démarche du contrôle interne et systématiquement impliqués, tant dans les travaux de conception que dans la vie du dispositif.

La troisième est consacrée à l'effectivité du contrôle interne. L'Audit interne défini et met en œuvre des procédures de vérification des éléments de maîtrise. Ces actions consistent à :

- Evaluer les processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques et des contrôles ;
- Il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation.

#### ***B.4.1.1.2 Identification des risques, des impacts potentiels et des enjeux***

L'identification des risques auxquels les entités du Groupe MAF sont exposées est sous la responsabilité de tous les collaborateurs. Les risques peuvent être liés à un ou plusieurs éléments : les processus ou règles de gestion, les personnes, les systèmes informatiques, les événements extérieurs. L'enjeu et le niveau de criticité associé au risque identifié est également évalué par les responsables de processus.

#### ***B.4.1.1.3 Identification des éléments de maîtrise existants, évaluation de leur efficacité***

Les éléments de maîtrise sont l'ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permettent au Groupe MAF d'atteindre ses objectifs, notamment :

- L'efficacité de l'organisation ;
- La qualité des informations ;
- Le respect de la réglementation.

Les responsables de processus recensent les éléments existants qui permettent de réduire, éliminer ou détourner le risque. Ces éléments peuvent être constitués de missions données aux collaborateurs, de manuels de procédures, de niveau de savoir-faire des collaborateurs, de tableaux de bord, de systèmes informatiques, d'organigrammes ou de structures claires, de directives claires et formalisées. Sur la base de ces éléments, le contrôle interne qualifie la capacité de l'organisation à maîtriser le risque.

#### ***B.4.1.1.4 Identification des éléments de maîtrise devant exister et suivi***

Les responsables de processus proposent des éléments nouveaux à mettre en place qui pourraient contribuer à améliorer la maîtrise globale du risque, par exemple procédures, tableaux de bord, comportements, outils informatiques, etc. Ces propositions d'amélioration visent à prévenir la survenance du risque, à limiter les conséquences de sa survenance ou à le transférer. Elles s'intègrent dans un processus itératif et dynamique de gestion des risques visant une amélioration continue de l'organisation et sa sécurisation.

Chaque direction est responsable de la mise en œuvre des propositions d'actions. Les actions à entreprendre doivent être planifiées et mises en œuvre par chaque service.

A partir des évaluations réalisées par le responsable, le contrôle interne détermine le niveau résiduel de chaque risque en fonction de sa criticité intrinsèque et de son niveau de maîtrise afin d'aider à prioriser les actions d'amélioration à mettre en place.

#### **B.4.1.1.5 La déclaration et le suivi des incidents**

Les incidents recouvrent l'ensemble des événements relatifs aux risques de perte provenant de la défaillance ou de l'inadéquation d'un processus interne, de personnes, d'un système informatique ou d'événements externes. Le risque juridique, correspondant par exemple au non-respect d'une réglementation en vigueur, est également inclus dans le périmètre de définition d'un incident.

La fiche incident a pour objectifs :

- De communiquer sur les incidents en décrivant les faits ;
- D'analyser leurs conséquences réelles ou potentielles ;
- D'assurer la traçabilité des incidents ;
- De capitaliser sur les solutions mises en œuvre.

La fiche incident est systématiquement communiquée aux deux échelons hiérarchiques supérieurs, ceci afin de bien appréhender les effets éventuels du dysfonctionnement sur les tâches des autres fonctions de l'entreprise. Dans le même temps une copie de la fiche est communiquée au service contrôle interne qui les archive, met à jour la cartographie des risques, réalise des analyses statistiques et fournit des états de suivi au Comité des Risques.

#### **B.4.1.1.6 Reporting contrôle interne**

Le service contrôle interne rend compte des travaux de définition et de mise à jour du dispositif de contrôle interne au Comité des Risques tous les deux mois.

#### **B.4.1.2. Organisation du contrôle interne**

Le contrôle interne regroupe l'action de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise consistant à s'assurer en permanence de l'existence et de l'application de règles de sécurité pertinentes garantissant le bon fonctionnement des activités.

Ce n'est pas une activité cantonnée à un seul service de l'entreprise. C'est un processus global mis en œuvre par le responsable et le collaborateur de chaque service.

##### **B.4.1.2.1. Les acteurs politiques.**

###### **B.4.1.2.1.1. Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est responsable de la définition et la validation de la stratégie et de la politique générale de l'entreprise. Il est chargé de valider la politique de contrôle interne.

Le Conseil d'administration du Groupe MAF est composé de 12 architectes en activité et de 2 salariés élus par le personnel.

###### **B.4.1.2.1.2. Le Comité d'audit et de contrôle interne**

Le comité d'audit et de contrôle interne, émanation du conseil d'administration, réunit trois administrateurs et une personnalité indépendante extérieure à la mutuelle en cours de recrutement disposant de compétences en matière financière et comptable. Le président du comité d'audit et de contrôle interne, choisi parmi l'un des administrateurs, est également secrétaire général de la mutuelle d'assurance. Tout comme les trois administrateurs, la personnalité indépendante est désignée par le Conseil d'Administration.

Le comité d'audit et de contrôle interne évalue la fiabilité des procédures de contrôle interne qui ont pour objectif de limiter la prise de risque dans tous les domaines et d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Il se réunit quatre à cinq fois par an.

#### B.4.1.2.1.3. Le Directeur général

Les principales missions du Directeur Général consistent à décliner les orientations stratégiques, à déterminer et à valider les objectifs de l'entreprise.

Il contrôle et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du groupe.

#### B.4.1.2.1.4. Le Comité des risques

Le Comité des Risques, qui réunit le Directeur Général et l'ensemble des membres de direction, fait régulièrement le point sur le fonctionnement du contrôle interne et décide, le cas échéant, des orientations à prendre ou des adaptations à apporter. Il se réunit tous les deux mois.

Le Comité des Risques s'assure de la compréhension de la démarche et de l'appropriation du dispositif par les collaborateurs. Il passe en revue périodiquement les incidents opérationnels détectés, veille à leur résolution et s'assure du renforcement du dispositif de contrôle interne.

Il suit également la revue et mise à jour des processus et de la cartographie des risques, mais aussi les résultats des contrôles permanents de second niveau, les anomalies décelées et leur résolution.

### **B.4.1.2.2. Les acteurs opérationnels**

#### B.4.1.2.2.1. Le service contrôle interne

Le contrôle interne est un processus transverse mis en œuvre par tous à des degrés variables selon le niveau de responsabilité de chacun. Le service contrôle interne est en charge de le concevoir, de l'organiser et de l'animer.

Il a notamment pour missions de :

- Accompagner les services du groupe dans la formalisation et renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- Sensibiliser les collaborateurs sur leur responsabilité en matière de contrôle interne ;
- Contribuer à améliorer la maîtrise des risques en suivant les contrôles réalisés par la direction, en procédant également des contrôles et proposant des recommandations adéquates ;
- Faire vivre le dispositif de collecte des incidents et veiller au renforcement du dispositif de contrôle qui en découle ;
- Assurer le suivi des actions d'amélioration identifiées.

Ce service est rattaché au directeur des ressources humaines, contrôle interne, conformité et Vie juridique des sociétés, qui occupe la fonction clef Conformité.

#### B.4.1.2.2.2. Le responsable de processus

Les travaux de révision des processus et de cartographie des risques sont coordonnés par un interlocuteur unique qui est le responsable de processus.

Il est désigné dans chaque direction et est le plus souvent le responsable de service.

Le responsable de processus est un véritable garant du fonctionnement du ou des processus dont il a la charge et il veille à leur mise à jour. Il est chargé de :

- Veiller et piloter les processus sous sa responsabilité ;
- Organiser et participer également à l'amélioration des processus en coordination avec le service contrôle interne ;
- S'assurer d'atteindre les objectifs fixés par les processus ;
- Réaliser leur mise à jour.

Il participe également à l'analyse, la définition et au classement des risques. Il détermine les impacts qui en découlent et traite les anomalies ou dysfonctionnement des processus.

#### B.4.1.3. Activités menées au cours de l'exercice écoulé

Les activités du contrôle interne menées en 2017 portent principalement sur les sociétés MAF Assurances et EUROMAF. Elles sont détaillées dans les rapports réguliers au régulateur dédiés communiqués à l'ACPR en mai 2017 (Section B.4.1.3 Activités menées au cours de l'exercice écoulé).

### ***B.4.2. Vérification de la conformité***

#### B.4.2.1. Objectifs de la Fonction Vérification de la Conformité

Au sein des entités du groupe, la Fonction Vérification de la Conformité a pour objectif d'éviter la survenance du risque, prévenant notamment les sanctions de tous types. Elle dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives. Le périmètre de la Fonction Vérification de la Conformité ne porte pas uniquement sur les opérations d'assurance mais sur l'ensemble des activités de l'organisme d'assurance. Elle s'assure en particulier :

- De la protection des données personnelles ;
- Du respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme ;
- Du respect des pratiques commerciales ;
- Du traitement et suivi des réclamations.

La fonction vérification de la conformité est étroitement liée avec le contrôle interne, puisque les travaux sont menés dans la même direction.

Elle a la charge d'animer la filière conformité au sein des sociétés en France et a un rôle de coordination pour les entités étrangères, afin que tous les responsables soient impliqués dans la mise en œuvre. Elle est chargée :

- D'identifier et d'évaluer le risque de non-conformité ;
- De conseiller la Direction Générale, le Conseil d'Administration et le Comité de Direction ;
- D'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, en ayant donc une vision prospective.

En tant que fonction clé faisant partie du système de gouvernance des risques, elle est soumise à des exigences d'honorabilité et de compétences. Elle est de plus dotée de caractéristiques d'indépendance et de responsabilité.

#### **B.4.2.2. Procédures de vérification de la conformité**

Le cadre de direction en charge des ressources humaines, contrôle interne, conformité et Vie juridique des sociétés est également responsable de la Fonction Conformité. Sa nomination a été approuvée par le Conseil d'Administration en juin 2017.

La Fonction Conformité doit s'assurer de l'existence et de l'effectivité dans chaque direction des dispositifs et procédures permettant la prise en compte et le respect de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires et normatives (s'agissant notamment des politiques et stratégies établies par les dirigeants) applicables au sein du Groupe MAF.

##### **B.4.2.2.1 Conformité des opérations d'assurance aux dispositions législatives et réglementaires**

Les responsables de services réalisent, chacun selon leurs missions, une veille métier, législative et réglementaire. Cette veille se concrétise par la participation à des instances professionnelles (FFSA, ROAM, BCT, etc.), à des conférences ou rencontres professionnelles et enfin par la lecture de la presse spécialisée (assurance, économie, métiers des architectes, construction en général, etc.).

Le Groupe MAF a désigné un correspondant TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) et un suppléant. Le correspondant est chargé de sensibiliser les équipes concernées par les procédures de lutte anti-blanchiment, en fonction du niveau d'exposition de l'entreprise (risque faible, vigilance allégée). En 2010, une note de procédure a été diffusée dans les services. Elle est depuis régulièrement mise à jour en fonction des évolutions réglementaires. Par ailleurs, un questionnaire est adressé chaque semestre aux collaborateurs disposant de pouvoir d'ordonnancement pour identifier les éventuels cas de souscription ou de règlement de sinistre ayant pour finalité le blanchiment d'argent, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme.

##### **B.4.2.2.2 Conformité des activités aux politiques et stratégies établies par les dirigeants**

Les architectes sont garantis pour l'accomplissement de leurs actes professionnels conformes à ceux visés par la loi du 3 janvier 1977 et le décret du 20 mars 1980 régissant la profession. Les autres concepteurs sont garantis pour les activités déclarées lors de la souscription et rentrant dans la cible déterminée en accord avec la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Les règles de souscription, analysées par la Commission des Contrats puis validées par le Conseil d'Administration, sont consignées dans les guides de gestion et sont appliquées sous la responsabilité des responsables de groupe.

Les règles de déclaration des risques assurés sont consignées dans la circulaire annuelle d'appel de cotisation. Ce document est également étudié par la Commission des Contrats puis validé par le Conseil d'Administration. Il permet aux adhérents de déclarer leur activité professionnelle.

Des tableaux de bord permettent de suivre l'état des contrats souscrits. En tout état de cause, la forte centralisation de la société (pas de réseau de distribution) permet d'établir la réalité de la réalisation des politiques définies.

La Commission des Contrats travaille avec les responsables opérationnels et se prononce régulièrement sur les risques « atypiques » tant en termes de garantie qu'en termes de tarification. Un suivi des décisions prises

existe et la commission en rend compte au Conseil d'Administration. Il faut noter qu'une commission de souscription a été créée en 2018 pour traiter en particulier des sujets de tarification et de souscription.

#### **B.4.2.3. Politique de conformité**

Une politique de conformité décrit le périmètre d'intervention de la Fonction Conformité, les objectifs de cette fonction, son organisation et la méthodologie mise en œuvre. Cette politique a été approuvée par le Conseil d'Administration. Elle est révisée sur base annuelle en fonction des évolutions identifiées.

---

## **B.5. Fonction Audit Interne**

---

### **B.5.1. Présentation de la fonction Audit interne**

La fonction Audit interne procède à l'évaluation des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques et de contrôles. Par ses propositions, elle contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Elle intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels du Groupe MAF.

Les principales missions de l'Audit interne sont les suivantes :

- Identifier et maîtriser les risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux des sociétés du groupe et de leurs métiers ;
- Evaluer la pertinence, la qualité et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les lois, réglementations, normes, procédures et règles en vigueur ;
- Informer notamment la Direction Générale et le Conseil d'Administration, via le Comité d'Audit, des dysfonctionnements grâce à l'exécution d'un plan d'audit annuel ;
- Evaluer la maîtrise des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière ;
- Vérifier l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité, la traçabilité et la présentation en temps opportun des informations produites (comptables, financières, de gestion, etc.) ;
- Vérifier la continuité et la fiabilité des systèmes d'information électroniques ;
- Vérifier le fonctionnement des équipes et des services ;
- Proposer des axes d'amélioration ou de progrès pour l'organisation ;
- Participer à l'amélioration et la diffusion d'une culture de contrôle interne afin de renforcer l'efficacité de la maîtrise des risques ;
- Participer, le cas échéant, à certaines missions de conseil demandées par le Comité d'Audit à condition que ce ne soit pas au détriment de la couverture du plan d'audit préalablement défini.

La fonction audit interne au sein du Groupe MAF Assurances est attribuée à un collaborateur dédié, afin de garantir à la fonction le champ d'investigation le plus large possible ainsi qu'une mise en œuvre efficace des recommandations formulées à l'issue des audits. Le responsable de l'Audit Interne est en charge du pilotage des activités relevant de l'Audit Interne. La réalisation opérationnelle des audits internes est confiée à EY. Le président du Comité d'Audit est associé étroitement aux étapes clés de la conduite de chacune des missions d'audit relevant des plans annuels et pluriannuels précédemment approuvés par le comité spécialisé. Le chef de mission peut notamment le rencontrer à tout moment s'il le juge nécessaire.

Une charte d'audit interne définit et précise la mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'Audit interne au sein de MAF Assurances. Les dispositions de cette charte sont revues chaque année et mises à jour le cas échéant. Chaque évolution de la charte donne lieu à une validation par le Comité d'audit et le Conseil d'administration

## **B.5.2. Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne**

Les travaux de la fonction audit interne au sein du groupe MAF se déclinent selon trois types d'intervention, détaillés ci-après :

- L'élaboration du plan d'audit ;
- La réalisation des missions d'audit (mise en œuvre du plan d'audit) ;
- La réalisation de missions ponctuelles de conseil.

### **B.5.2.1. Elaboration du plan d'audit**

Un plan d'audit prévoyant les missions récurrentes et spécifiques à réaliser est établi annuellement par le responsable de l'Audit interne et validé par le président du Comité d'Audit. Il s'appuie sur une analyse des risques de l'organisation, y compris lorsque les activités sont externalisées.

Le Comité d'Audit peut à tout moment saisir l'Audit interne pour une mission non planifiée dans le plan d'audit annuel. Les arbitrages réalisés tiennent compte des risques sous-jacents. Ils sont argumentés et actés formellement.

### **B.5.2.2. Réalisation des missions d'audit (mise en œuvre du plan d'audit)**

La réalisation d'une mission d'audit se décompose en quatre phases :

- Une phase de préparation qui vise à définir le périmètre, les objectifs et les enjeux de la mission en identifiant les domaines d'intervention à privilégier et à préparer les premiers travaux d'investigations. Le périmètre, les objectifs et les enjeux de la mission sont validés par le Président du Comité d'Audit.
- Une phase d'analyses et d'investigations qui a pour objectif d'évaluer l'existence, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne existant au regard des risques majeurs identifiés. Tous les constats et recommandations associées sont soumis à un débat contradictoire avec les audités, tout au long de la mission afin d'assurer une commune compréhension des sujets. A la fin de la phase d'analyses et d'investigations, les recommandations sont discutées avec le niveau de responsabilité chargé d'entreprendre les actions correctives ou d'assurer que ces actions seront prises. Cet échange vise à obtenir l'accord de l'audité ou, le cas échéant, le désaccord accompagné de commentaires écrits.
- Une phase de restitution au cours de laquelle les conclusions et les recommandations de la mission sont présentées par le chef de mission aux audités et à leur hiérarchie. Le rapport est ensuite présenté par le chef de mission au Comité d'audit puis finalisé et diffusé.
- Une phase de suivi qui consiste à procéder, pour le responsable de la mise en œuvre des recommandations, à la définition des plans d'actions et, pour l'Audit interne, à effectuer le suivi périodique de la mise en œuvre des recommandations.

Au cours de ces missions d'audit, le chef de mission peut, toutes les fois qu'il l'estime nécessaire, rencontrer le Président du Comité d'Audit. Cette rencontre peut se tenir en l'absence du Directeur Général.

### **B.5.2.3. Réalisation de missions ponctuelles de conseil**

La fonction d'Audit interne peut être mandatée par la Direction Générale pour réaliser des missions ponctuelles de conseil. Ces missions ne doivent pas perturber les activités classiques d'audit, et ne doivent pas être réalisées au détriment de la couverture du plan d'audit préalablement défini.

De par ses responsabilités au sein du groupe MAF, l'audit interne dispose :

- D'un accès à toutes les informations dont il a besoin incluant les comptes rendus des réunions des organes de décisions ;
- D'une mise à disposition par les services opérationnels et fonctionnels des sociétés du groupe susceptibles d'être audités de l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes qui ont un rapport direct ou indirect avec l'objet de la mission ;
- De contacts avec les responsables des trois autres fonctions clés, lui permettant de les informer de tout fait pertinent vis-à-vis de l'accomplissement de sa mission et constituant par ailleurs pour la fonction Audit interne une source d'informations utiles prises en compte dans le cadre de la constitution du plan d'audit.

Le responsable de l'Audit Interne communique régulièrement au Comité d'Audit les informations sur le degré d'avancement et les résultats du plan d'audit annuel. Par ailleurs, il rend compte annuellement à la Direction Générale de MAF Assurances et au Comité d'Audit du niveau global de maîtrise des opérations et des problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise de l'organisation et de ses filiales ou portant sur les améliorations potentielles de ces processus.

Le Comité d'Audit a de plus la responsabilité d'assurer la coordination entre les auditeurs internes et externes et doit veiller à ce que la fonction d'Audit Interne dispose des ressources nécessaires et corresponde aux normes du groupe MAF.

### ***B.5.3. Indépendance et objectivité de la fonction audit interne***

Les dispositions pour affirmer l'indépendance de l'audit interne ont été renforcées fin 2015 lors de la mise à jour de la charte d'Audit interne en donnant un rôle accru au Comité d'Audit et à son président :

- Dans l'organisation de l'Audit interne ;
- Lors de la phase de préparation de la mission ;
- Lors de la phase de restitution de la mission.

L'objectivité et l'indépendance de la fonction sont garanties en permettant explicitement au chef de mission de rencontrer à tout moment le président du Comité d'Audit s'il le juge nécessaire.

L'indépendance de la fonction Audit interne doit être confirmée au Conseil d'Administration au moins annuellement.

Afin de garantir l'indépendance de la fonction, le Responsable de l'Audit interne consulte systématiquement le Président du Comité d'Audit pour l'exercice des principales activités suivantes :

- La revue périodique de la charte ;
- L'élaboration du plan d'audit ;
- La définition du périmètre des missions ;
- La revue des conclusions des missions avant la diffusion du rapport définitif et la validation des plans d'actions.

Par ailleurs, les personnes en charge de la réalisation opérationnelle des missions ne sont pas autorisées à accomplir des tâches opérationnelles pour l'organisation.

## B.6. Fonction Actuarielle

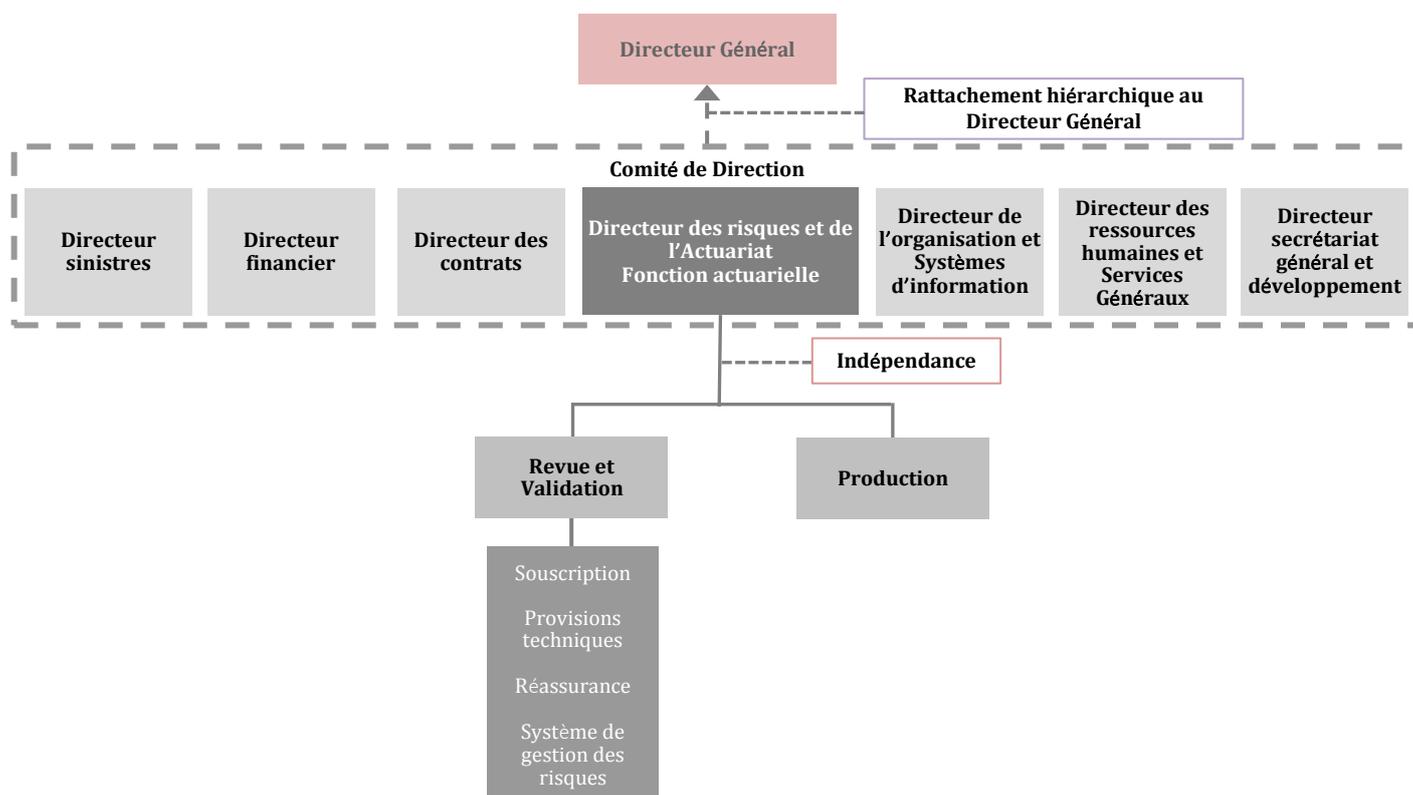
La Fonction Actuarielle Groupe s'appuie sur les travaux menés au sein des entités afin de :

- De réaliser les travaux relevant de la validation des provisions techniques et de la qualité des données afférentes, de l'émission d'avis quant aux politiques de souscription et de réassurance ;
- De contribuer au dispositif de gestion des risques de MAF Assurances, défini au niveau du groupe.

### B.6.1. Présentation de la fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle est incarnée par la même personne pour le Groupe et pour les entités MAF Assurances et EUROMAF. Elle est portée par une équipe de deux collaborateurs (un directeur portant la fonction clé actuarielle encadrant un opérationnel réalisant les travaux), logée au sein de la direction des risques et de l'Actuariat.

Le schéma ci-dessous synthétise le rattachement fonctionnel de la fonction actuarielle au sein de la gouvernance du Groupe MAF.



Le responsable de la direction des risques et de l'Actuariat exerce la fonction clé Actuarielle pour le compte du groupe et de ses entités. Il est rattaché au Directeur Général s'agissant des travaux relevant de la fonction Actuarielle.

Par ailleurs, les travaux réalisés par les collaborateurs en charge de la production (réalisation des calculs de provisions techniques notamment) pour le Groupe sont revus par le collaborateur en charge des travaux de la fonction actuarielle, l'ensemble des contributions relatives à la fonction Actuarielle étant validées *in fine* par le titulaire de la fonction clé Actuarielle.

Cette organisation est en adéquation avec les exigences réglementaires, s'agissant notamment de son indépendance.

### **B.6.2. Mise en œuvre opérationnelle de la fonction Actuarielle**

De par son intégration au dispositif de Gestion des Risques, la fonction Actuarielle dispose :

- D'un accès aux instances du Groupe MAF, lui permettant notamment d'assurer une communication interne régulière portant sur les travaux réalisés et les recommandations formulées ;
- D'un contact régulier avec les acteurs opérationnels des processus, afin d'alerter au fur et à mesure de la réalisation des travaux sur les éventuels points d'attention relatifs au bon déroulement de ces processus traduisant ainsi sa contribution à la mise en œuvre efficiente du dispositif de Gestion des Risques.

En particulier, les principaux acteurs dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuarielle sont présentés dans le tableau suivant :

Instances	Rôle en lien avec la fonction actuarielle
<b>Conseil d'Administration</b>	En tant qu'organe d'administration, de gestion et de contrôle, le Conseil d'Administration valide le rapport de la fonction Actuarielle présentant l'ensemble des travaux conduits par la fonction Actuarielle et leur résultat, <i>a minima</i> depuis la dernière validation du rapport de la fonction Actuarielle. Par ailleurs, il a connaissance de toute défaillance identifiée dans le cadre des travaux de la fonction Actuarielle ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.
<b>Direction Générale</b>	Le responsable de la fonction Actuarielle est rattaché au Directeur Général. A ce titre, le Directeur Général est tenu informé par la fonction Actuarielle des conclusions et analyses issues de ses travaux. Il valide les décisions au regard des informations disponibles et décide de la mise en œuvre d'un plan d'actions pour répondre aux recommandations de la fonction Actuarielle.
<b>Direction des risques et de l'Actuariat</b>	Responsable de la fonction Actuarielle, le directeur des risques et de l'Actuariat a notamment pour mission d'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les résultats techniques et la solvabilité du groupe et de ses entités. Il coordonne également le calcul des engagements techniques des entités.

La fonction Actuarielle intervient par ailleurs auprès des instances suivantes afin d'y présenter ses travaux et résultats :

- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Risques ;
- La Commission des contrats.

En complément du processus de remontée d'informations décrit précédemment, dans le cas d'identification d'enjeux majeurs au sein des processus d'évaluation des provisions techniques, de souscription et de réassurance, les reportings internes pourront prendre la forme de mails directement adressés au Directeur Général, afin de l'informer des enjeux identifiés par la fonction Actuarielle.

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

---

## **B.7. Sous-traitance**

---

### **B.7.1. Politique de sous-traitance**

#### **B.7.1.1. Cadre général**

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre général du dispositif de Gestion des Risques et couvre les phases liées à l'externalisation des fonctions et activités importantes ou critiques du Groupe MAF.

Elle précise les règles en matière d'identification, de qualification, de contractualisation, de suivi et de contrôle des prestataires externes en tenant compte des enjeux propres à chaque prestation.

Le périmètre de la politique comprend donc les fonctions clés, c'est-à-dire la Gestion des Risques, l'Audit interne, la Conformité et la fonction Actuarielle ainsi que les fonctions fondamentales d'une activité d'assurance telles que la conception des produits, la tarification, la gestion d'actifs et du portefeuille de contrats, la gestion de sinistres et le provisionnement. La politique inclut également la sous-traitance des activités ou fonctions dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité.

#### **B.7.1.2. Les modalités de sélection des sous-traitants**

Le choix d'un sous-traitant s'appuie sur l'analyse de sa solidité financière, ses références dans des environnements similaires à des entités du Groupe MAF, la démonstration de sa capacité technique, le coût sur la totalité du marché. Les plans de continuité mis en œuvre par les prestataires sélectionnés sont également pris en compte dans le choix du sous-traitant.

Le Groupe MAF vérifie également la prise en compte des règles de protection des données par le sous-traitant, ainsi que l'effectivité des compétences, autorisations et/ou habilitations requises.

Afin de s'assurer que la sous-traitance ne conduise pas à compromettre de façon significative la qualité du système de gouvernance, le Groupe MAF veille à ce que le fournisseur de services ait mis en place une gestion adéquate des risques et du contrôle interne.

La sélection du sous-traitant est gérée par la direction à l'initiative de la demande. Cette direction est à même de formuler l'expression des besoins et d'organiser les consultations et les entretiens techniques avec les opérationnels. Le choix final du sous-traitant se base sur l'équilibre entre le coût total demandé et la qualité du service proposé.

La direction en charge de l'activité à sous-traiter émet une préconisation de choix au Comité de Direction, comportant un ou plusieurs sous-traitants potentiels, pour validation par le Directeur Général.

#### **B.7.1.3. Les critères mis en œuvre dans l'établissement de contrats de sous-traitance**

Pour formaliser la relation contractuelle, l'avis préalable de la Conformité est systématiquement requis. En effet, la fonction clé Conformité s'assure du respect de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires et normatives applicables au sein du Groupe MAF. Sur des sujets très particuliers, une consultation peut être demandée à un avocat spécialisé.

Par ailleurs, toute signature de document doit respecter les délégations et les règles d'engagement définies par la société concernée.

Chaque activité ou fonction sous-traitée fait l'objet d'un contrat de service dans lequel sont mentionnés et adaptés à chaque cas les points suivants : le périmètre de la prestation, la désignation des parties, les conditions de résiliation, le niveau de « qualité de service », les délais d'intervention, les modalités du suivi et de contrôle, la confidentialité des données, le règlement des litiges et les conditions financières. Cette liste n'est pas exhaustive et doit être déclinée selon la nature de l'activité sous-traitée.

## **B.7.2. Missions et Fonctions sous-traitées**

### **B.7.2.1. Sous-traitance des fonctions clés**

Aucune fonction clés du Groupe MAF n'est actuellement sous-traitée.

### **B.7.2.2. Sous-traitance des autres activités importantes**

Outre la fonction clé Audit Interne, les autres activités importantes externalisées par le Groupe sont :

- L'hébergement et l'infogérance de niveau 1 de son système informatique;
- L'hébergement du Plan de Reprise Informatique ;
- L'infogérance de la téléphonie;
- La supervision du réseau;
- La gestion de certains immeubles;
- La gestion des activités de la succursale espagnole d'EUROMAF ;
- La gestion des activités d'EUROMAF Ré.

L'ensemble des prestataires auxquels sont sous-traitées des activités est localisé en France, Allemagne et Espagne et Luxembourg.

### **B.7.2.3. Suivi et contrôles des activités sous-traitées**

La sous-traitance d'une activité expose le Groupe MAF à des risques spécifiques :

- La perte de connaissances et de compétences en interne ;
- La dépendance vis-à-vis des sous-traitants ;
- La perte de contrôle des activités externalisées ;
- Le défaut de maîtrise des risques opérationnels par le sous-traitant.

Le Groupe MAF s'assure de la maîtrise des activités et fonctions sous-traitées notamment à travers le suivi et le contrôle régulier des délégataires.

Chaque sous-traitance fait l'objet d'un suivi par la direction responsable de l'activité externalisée. A ce titre, la direction concernée définit et met en œuvre des points réguliers sur l'exécution de la prestation, le contrôle des sous-traitants et la remontée des incidents opérationnels, conformément aux dispositions contractuelles. Ces points permettent de valider la stratégie opérationnelle mise en œuvre chez le prestataire. Ces réunions sont présidées par un collaborateur de la société demandeuse concernée compétent pour appréhender les conséquences des échanges intervenant durant le déroulement de ces dernières sur l'ensemble du processus de sous-traitance mise en œuvre.

Le prestataire s'engage à rendre compte au Groupe MAF de façon régulière de la manière dont il exerce l'activité qui lui est confiée. Les conditions et les modalités de ce reporting sont définies conjointement entre les parties et sont formalisées dans le contrat de sous-traitance, ou en annexe de celui-ci.

Le contrat de sous-traitance doit prévoir la mise en place de canaux d'information permettant le signalement de tout dysfonctionnement pouvant intervenir dans le cadre de la réalisation de l'activité confiée en sous-traitance. En cas d'incident opérationnel de l'activité sous-traitée, le Groupe MAF est systématiquement averti et impliqué si nécessaire.

---

## **B.8. *Autres informations***

---

Aucune autre information relative au système de gouvernance du Groupe MAF n'est à noter.

## C. Profil de risques

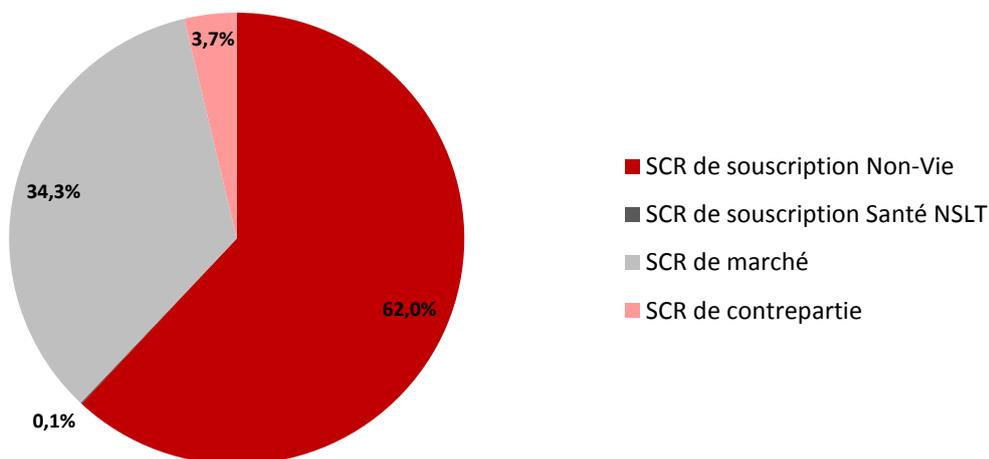
Le tableau ci-après présente les composantes du besoin en capital (SCR) du Groupe MAF au 31.12.2017 :

En M€	2016	2017
SCR de souscription Non-Vie	711,3	685,9
SCR de souscription Santé NSLT	2,6	0,9
SCR de marché	335,9	379,3
SCR de contrepartie	8,0	41,1
<b>SCR de base (avant diversification)</b>	<b>1 057,8</b>	<b>1 107,1</b>
<i>Effet de diversification</i>	-194,2	-222,7
<b>SCR de base (après diversification) - BSCR</b>	<b>863,6</b>	<b>884,4</b>
SCR opérationnel	75,5	71,3
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-238,8	-249,2
<b>SCR consolidé</b>	<b>706,2</b>	<b>706,4</b>

Le SCR Groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Au 31.12.2017, le SCR de base est principalement constitué du SCR de souscription non-vie (62,0% du SCR de base avant diversification) ainsi que du SCR de marché (34,3% du SCR de base avant diversification).

**Répartition du SCR de base (avant diversification) par module de risque au 31.12.2017**



Il convient de noter pour la suite que le Groupe MAF retient les matrices de corrélations définies par la Formule Standard afin de tenir compte des dépendances entre les modules ou sous-modules de risques.

---

## C.1. Risque de souscription

---

### C.1.1. Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription est défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Ce risque tient compte donc de l'incertitude pesant sur les résultats du Groupe MAF en lien avec les engagements d'assurance et de réassurance existants, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Au 31.12.2017, le risque de souscription non-vie du Groupe MAF est principalement composé des risques suivants :

Risques	Description
Risque de Primes et Réserves	Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres.
Risque catastrophe	Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

L'ensemble des lignes d'activité du Groupe l'expose à ces risques.

Nous rappelons ci-après la ventilation des Best Estimate nets de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2017 :

	Best Estimate nets de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	97%
Autres lignes d'activité	3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Par ailleurs, le tableau ci-après présente la ventilation des cotisations acquises nettes de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2017 :

	Cotisations acquises nettes de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	87%
Autres lignes d'activité	13%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Le programme de réassurance des deux principales entités du Groupe comporte des cessions en quote-part expliquant cette différence relativement importante entre les provisions Best Estimate (et les cotisations acquises) brutes et nettes de réassurance.

Remarque :

Le risque de souscription santé du Groupe MAF étant non significatif au 31.12.2017 (0,1% du SCR de base avant diversification), nous exposons uniquement par la suite les analyses menées en lien avec le risque de souscription non-vie.

### **C.1.2. Concentration associée au risque de souscription**

Le tableau ci-après présente la répartition du SCR de souscription non-vie par sous-module de risque au 31.12.2017 :

<i>En M€</i>	<b>2017</b>
SCR de Primes et Réserves	683,8
SCR Catastrophe	7,9
<b>SCR Non Vie (avant diversification)</b>	<b>691,8</b>
<i>Effet de diversification</i>	-5,9
<b>SCR Non Vie (après diversification)</b>	<b>685,9</b>

Le SCR de souscription non-vie (avant diversification) est composé à hauteur de 98,9% du SCR de primes et réserves.

Le calcul du SCR au titre du sous-module de primes et de réserves repose sur un volume de primes et de réserves calculé conformément à la Formule Standard.

Le risque de primes et réserves est réparti par ligne d'activité Solvabilité 2 comme présenté ci-dessous et est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale » :

<i>En M€</i>	<b>2017</b>
Assurance de Responsabilité Civile Générale	679,4
Autres lignes d'activité	15,3
<b>SCR de Primes et Réserves (avant diversification)</b>	<b>694,7</b>
<i>Effet de diversification</i>	-10,8
<b>SCR de Primes et Réserves (après diversification)</b>	<b>683,8</b>

### **C.1.3. Mécanismes d'atténuation du risque de souscription**

Le risque de souscription des deux principales entités du Groupe est suivi et maîtrisé à travers :

- Une surveillance *a minima* annuelle du portefeuille assurée par la direction des contrats : les dossiers présentant de mauvais résultats de manière récurrente sont identifiés à travers le suivi d'indicateurs spécifiques (le nombre de sinistres déclarés ou le ratio S/P), et des évolutions tarifaires appliquées le cas échéant ;
- Des analyses internes (Fonction Actuarielle) et externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettant ainsi d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques ;
- La souscription de traités de réassurance contribuant à atténuer l'exposition du Groupe au risque de souscription.

A titre d'information, la réassurance permet d'atténuer le SCR de souscription non-vie des deux principales entités du Groupe (MAF Assurances et EUROMAF) à hauteur de 24,1% et 37,1% respectivement au 31.12.2017.

Par ailleurs, le risque de souscription d'EUROMAF Ré est analysé et suivi localement.

## C.2. Risque de marché

### C.2.1. Exposition au risque de marché

Le Groupe MAF est exposé au risque de marché à travers le portefeuille d'actifs et les engagements de taux en lien avec les provisions Best Estimate des différentes entités.

Le risque de marché est défini comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Au 31.12.2017, le portefeuille d'actifs financiers du Groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous :

en M€	2017	
	Valeur de marché	Poids (en %)
Produits de taux	2 022,0	58,9%
Actions	536,6	15,6%
Immobilier	423,8	12,3%
Instruments monétaires et autres	450,2	13,1%
<b>Total</b>	<b>3 432,6</b>	<b>100,0%</b>

Les placements du Groupe sont composés de produits de taux (58,9%), d'instruments monétaires (13,1%), d'actions (15,6%) et d'actifs immobiliers (12,3%).

La détention de l'ensemble de ces actifs et passifs expose le Groupe MAF au risque de marché, tel que présenté dans les tableaux ci-après :

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Produits de taux	X	X		X	X	X
Actions	X	X		X	X	X
Immobilier			X		X	
Instruments monétaires et autres		X		X	X	X

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Best Estimate Net	X					

Nous rappelons ci-après la définition des différentes composantes du risque de marché :

Risques	Description
<b>Taux</b>	Risque de perte lié à une évolution défavorable de la courbe des taux.
<b>Action</b>	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une variation défavorable du niveau du cours des actions.
<b>Immobilier</b>	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une baisse de 25% des marchés immobiliers.
<b>Spread</b>	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à l'évolution des spreads de crédit sur les obligations d'entreprises et sur certaines obligations souveraines.
<b>Concentration</b>	Risque de perte en lien avec la concentration des expositions aux émetteurs.
<b>Change</b>	Risque de perte lié à des évolutions défavorables de la valeur de l'actif suite à des évolutions du niveau des taux de change entre l'euro et la devise des actifs détenus dans une monnaie autre que l'euro.

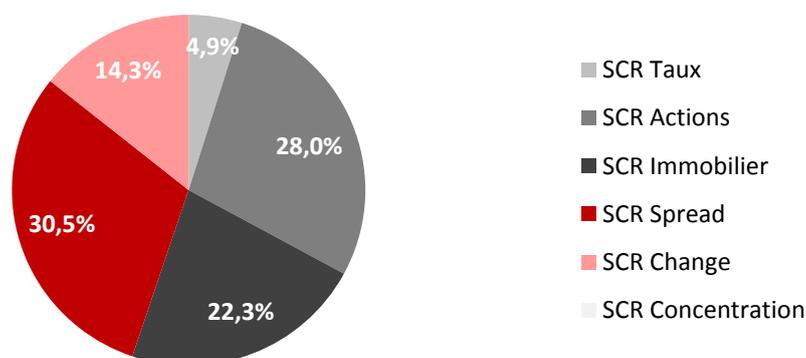
### C.2.2. Concentration associée au risque de marché

La répartition du SCR de marché par sous-module de risque au 31.12.2017 est présentée dans le tableau ci-dessous :

en M€	2017	2016	delta
SCR Taux	23,2	39,5	-16,3
SCR Actions	133,5	116,3	17,2
SCR Immobilier	106,0	100,7	5,3
SCR Spread	145,3	106,9	38,4
SCR Change	68,1	65,2	2,9
SCR Concentration	0,0	16,4	-16,4
<b>SCR de marché (avant diversification)</b>	<b>476,1</b>	<b>445,1</b>	<b>31,0</b>
<i>Effet de diversification</i>	<i>-96,8</i>	<i>-109,2</i>	<i>12,4</i>
<b>SCR de marché (après diversification)</b>	<b>379,3</b>	<b>335,9</b>	<b>43,4</b>

En raison de la nature des investissements et de l'activité des entités, le SCR de marché du Groupe MAF est essentiellement porté par les risques Actions (28%), Spread (30,5%), Immobilier (22,3%) et Change (14,3%) :

Répartition du SCR de marché (avant diversification) par sous-modules de risques au 31.12.2017



Les niveaux d'exposition au risque de marché par classe d'actifs et passifs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en M€	SCR 2017 (avant diversification)					
	Taux	Actions	Immobilier	Spread	Concentration	Change
<b>Produits de taux</b>	-14,8	2,3	0,0	134,8	0,0	28,9
<b>Actions</b>	-0,5	130,9	0,0	7,0		38,6
<b>Immobilier</b>	0,0	0,0	106,0	0,0		0,0
<b>Instrument monétaire et autres</b>	-0,0	0,3	0,0	3,5		0,6
<b>Passif</b>	38,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total SCR</b>	<b>23,2</b>	<b>133,5</b>	<b>106,0</b>	<b>145,3</b>	<b>0,0</b>	<b>68,1</b>

### ***C.2.3. Mécanismes d'atténuation du risque de marché***

Le Groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de marché en suivant une politique financière qu'il a mise en place. La gestion du risque de marché repose notamment sur un suivi régulier des plus ou moins-values latentes, ainsi que des placements en valeur comptable et en valeur de marché sur les deux principales sociétés d'assurances du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des règles d'investissement spécifiques pour limiter le risque de marché sur les deux principales entités du Groupe. Les portefeuilles des autres entités sont très peu exposés au risque de marché.

## C.3. Risque de contrepartie

### C.3.1. Exposition au risque de contrepartie du Groupe

L'exposition au risque de contrepartie est de deux types :

- Les expositions dites « de type 1 », liées aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque ;
- Les expositions dites « de type 2 », liées aux créances sur les preneurs, aux dépôts auprès des entreprises cédantes (au-delà de 15 expositions sur signature unique), ainsi qu'à tous les risques de crédit non couverts dans le risque de spread et qui ne sont pas de type 1.

Le tableau ci-après présente la répartition des expositions par typologie de contrepartie au 31.12.2017 :

	Contrepartie	Exposition (*)
Type 1	Banques	28%
	Réassureurs	49%
Type 2	Arriérés de créances	23%
	<b>Total</b>	<b>100%</b>

(\*) avant prise en compte des nantissements

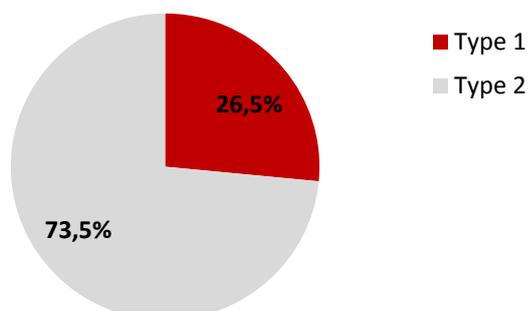
Il convient de noter que l'exposition aux contreparties de type 1 est essentiellement liée aux avoirs en banques, l'exposition aux réassureurs étant quasi nulle après prise en compte des nantissements.

### C.3.2. Concentration associée au risque de contrepartie

La répartition du SCR de contrepartie au 31.12.2017 par typologie d'exposition est présentée dans le tableau ci-après :

En M€	2016
Type 1	11,5
Type 2	31,8
<b>SCR de contrepartie (avant diversification)</b>	<b>43,2</b>
<i>Effet de diversification</i>	-2,2
<b>SCR de contrepartie (après diversification)</b>	<b>41,1</b>

Répartition du SCR de contrepartie (avant diversification) par typologie d'exposition au 31.12.2017



Le SCR de type 2 provient ici de l'exposition en Primes Acquisées Non Emises (PANEs) qui sont pour la majorité en créance de moins de trois mois.

### ***C.3.3. Mécanismes d'atténuation du risque de contrepartie***

S'agissant des créances de type 1, relatives aux contreparties de réassurance, le Groupe MAF définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs, en lien avec leur notation par les agences et/ou leur capacité à présenter des garanties sérieuses.

Par ailleurs, le risque de défaut des réassureurs est maîtrisé à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.

---

## **C.4. Risque de liquidité**

---

### **C.4.1. Exposition au risque de liquidité**

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque, pour les entreprises d'assurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Dans cette perspective de respect des engagements, deux types de liquidité sont à distinguer :

- La liquidité à court terme : les principales entités du Groupe MAF souhaitent disposer au 1<sup>er</sup> janvier de suffisamment de trésorerie pour couvrir les flux de règlements de sinistres ainsi que les frais généraux sur une année comptable sans tenir compte des entrées de cashflows ;
- La liquidité à moyen et long termes : les principales entités du Groupe réalisent actuellement une évaluation de la nature de leurs actifs financiers non liquides. Cette évaluation permettra de piloter et de suivre de façon efficace les tolérances et les limites de risque définies avec la Direction des Risques et de l'Actuariat.

La gestion du risque de liquidité au sein du Groupe recouvre les éléments suivants :

- Les modalités selon lesquelles les sociétés prennent en compte les risques de liquidité à court, moyen et long termes ;
- Le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

Le risque de liquidité est suivi et maîtrisé à travers, notamment, des investissements effectués sur des marchés réglementés européens et essentiellement français.

### **C.4.2. Concentration associée au risque de liquidité**

Les premières analyses menées par le Groupe n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration. Une analyse plus approfondie est actuellement en cours de réalisation.

Le risque de liquidité est considéré comme négligeable compte tenu du niveau actuel de liquidité du Groupe MAF qui est élevé, en lien notamment avec la situation des marchés financiers.

### **C.4.3. Mécanismes d'atténuation du risque de liquidité**

Le Groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de liquidité en suivant une politique financière mise en place.

Par ailleurs, le Groupe s'attache à prendre en compte la duration des passifs dans les choix d'investissement. Dans une volonté de disponibilité de liquidités, le Groupe veille à ce que la duration de l'actif soit inférieure à la duration de son passif.

---

## C.5. *Risque opérationnel*

---

### C.5.1. *Exposition au risque opérationnel*

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.

Le tableau ci-après présente le calcul du SCR opérationnel au 31.12.2017 :

<i>en M€</i>	2017
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les provisions techniques	71,3
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les cotisations acquises	8,3
<b>Risque opérationnel</b>	
Charge en capital requise pour le risque opérationnel avant plafonnement	71,3
Pourcentage du capital de solvabilité requis de base (BSCR)	265,3
Charge en capital requise pour le risque opérationnel après plafonnement	71,3
<b>SCR opérationnel</b>	<b>71,3</b>

Le calcul du SCR opérationnel est réalisé en appliquant la Formule Standard.

### C.5.2. *Concentration associée au risque opérationnel*

Les analyses menées par le Groupe et notamment le contrôle interne n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration liée au risque opérationnel.

### C.5.3. *Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel*

Le risque opérationnel du Groupe MAF est maîtrisé à travers la mise en œuvre de procédures robustes et des mesures suivantes, notamment pour les deux principales entités :

- L'automatisation du calcul du Best Estimate;
- Un projet de refonte de l'outil de gestion des sinistres ;
- L'automatisation de la comptabilité financière ;
- Un plan de reprise informatique et des processus de sauvegarde de données permettant de limiter le risque de perte de données informatiques.

---

## **C.6. *Autres risques importants***

---

Aucun autre risque important n'est identifié par le Groupe MAF au 31.12.2017.

---

## **C.7. *Autres informations***

---

Aucune autre information relative au profil de risques du Groupe MAF est à noter au 31.12.2017.

## D. Valorisation

Le tableau suivant présente le bilan Solvabilité 2 du Groupe MAF au 31.12.2017 :

En M€

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles	-	Capitaux propres	1 153,9
Actifs d'impôts différés	-	Meilleure estimation	2 188,1
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	71,5	Marge de risque	353,6
Investissements	3 373,5	Passif d'impôts différés	249,2
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	372,3	Autres passifs	91,7
Autres actifs	219,3	Total Passif	4 036,6
<b>Total Actif</b>	<b>4 036,6</b>		

A titre liminaire, il convient de rappeler que le périmètre prudentiel du Groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire.

Par ailleurs, les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

---

## D.1. Actifs

---

Le tableau suivant présente les principaux postes de l'actif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2017 :

<i>En M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,8	-
<b>Actifs d'impôts différés</b>	55,3	-
<b>Immobilisations corporelles détenues pour usage propre</b>	51,0	71,5
<b>Investissements</b>	2 973,8	3 373,5
<b>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</b>	566,4	372,3
<b>Autres actifs</b>	417,2	219,3
<b>Total</b>	<b>4 064,4</b>	<b>4 036,6</b>

Les méthodes de valorisation à des fins de solvabilité retenues pour les principaux postes sont présentées ci-après.

### ***D.1.1. Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill correspondent à des logiciels et des licences informatiques.

En norme Solvabilité 1, les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition et amorties selon des règles spécifiques.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont valorisés à zéro, aucune valeur de marché ne pouvant être établie.

### ***D.1.2. Actifs d'impôts différés***

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur. Ces impôts différés sont principalement liés aux plus-values latentes relatives aux OPCVM.

En norme Solvabilité 2, le montant d'actifs d'impôts différés est nul au 31.12.2017, le Groupe MAF étant en situation d'impôts différés passifs. La méthode d'estimation des impôts différés est détaillée dans la partie D.3.1.

### ***D.1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre***

Ces actifs correspondent à des biens immobiliers détenus pour usage propre (immeubles d'exploitation, mobilier, matériel de bureau et matériel informatique).

En norme Solvabilité 1, ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition minorée du montant cumulé des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les immobilisations corporelles détenues pour usage propre sont comptabilisées à leur valeur de réalisation en date de clôture, sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

### **D.1.4. Investissements**

Le tableau suivant synthétise les investissements en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2017 :

<i>En M€</i>	<b>Solvabilité 1</b>	<b>Solvabilité 2</b>
<b>Biens Immobiliers (autres que pour usage propre)</b>	210,5	352,3
<b>Détentions dans des entreprises liées (y compris participations)</b>	1,1	5,2
<b>Actions</b>	86,3	164,2
<b>Obligations</b>	1 374,5	1 390,1
<b>Organismes de Placement Collectif</b>	1 072,3	1 232,6
<b>Autres investissements</b>	229,1	229,1
<b>Total</b>	<b>2 973,8</b>	<b>3 373,5</b>

#### **D.1.4.1. Biens immobiliers (autres que pour usage propre)**

Le patrimoine immobilier du Groupe MAF est essentiellement composé d'habitations, de bureaux et de commerces.

En norme Solvabilité 1, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, nette des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Cette dernière est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

#### **D.1.4.2. Détentions dans des entreprises liées**

En norme Solvabilité 1, les détentions dans des entreprises liées sont enregistrées à leur prix d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, les détentions dans des entreprises liées sont enregistrées à leur valeur d'actif net.

#### **D.1.4.3. Actions**

En norme Solvabilité 1, les actions cotées et non cotées sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat hors frais de négociation, hors revenus courus et net de provisions le cas échéant.

En norme Solvabilité 2, la valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés (99,9% des actions), au dernier cours connu à la date de clôture ;
- Pour les titres non cotés (0,1% des actions), à la valeur vénale correspondant au prix de marché.

#### **D.1.4.4. Obligations**

En norme Solvabilité 1, les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris intérêts courus non échus.

En norme Solvabilité 2, les obligations sont valorisées sur la base du dernier cours connu à la date de clôture y compris intérêts courus non échus.

#### **D.1.4.5. Organismes de Placement Collectif**

En norme Solvabilité 1, ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont enregistrés sur la base du dernier cours connu à la date de clôture.

#### **D.1.4.6. Autres investissements**

Ce poste est principalement composé de comptes de dépôts à terme.

En normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, ces derniers sont valorisés sur la base de leur valeur d'achat.

#### ***D.1.5. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance***

Les méthodes de valorisation relatives à ce poste sont précisées en D.2.2.1.3.

#### ***D.1.6. Autres actifs***

Ce poste est principalement composé de :

- Créances nées d'opérations d'assurance directe et montants à recevoir d'intermédiaires ;
- Créances nées d'opérations de réassurance ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à des liquidités qui ne sont pas sujettes à des variations de valeurs.

Pour la majorité des postes composant les autres actifs, la valorisation est identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

## D.2. Provisions techniques

### D.2.1. Synthèse des provisions techniques prudentielles au 31.12.2017

Le tableau suivant présente les provisions techniques prudentielles par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2017 :

Ligne d'activité Solvabilité 2	Solvabilité 2			
	Best Estimate brut de réassurance net de recours	Best Estimate cédé en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile	2 106,0	344,5	343,0	2 104,6
Autres lignes d'activité	82,1	27,8	10,6	64,9
<b>Total</b>	<b>2 188,1</b>	<b>372,3</b>	<b>353,6</b>	<b>2 169,4</b>

Il convient de noter que les Best Estimate de primes sont soustraits des PANES.

### D.2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques prudentielles

Les provisions techniques prudentielles du Groupe MAF correspondent à la somme :

- Des meilleures estimations (ou « Best Estimate ») des sociétés consolidées au niveau du Groupe, en éliminant les opérations liées à la réassurance interne ;
- De la marge de risque calculée au niveau du Groupe.

Il convient de noter pour la suite que les entités du Groupe MAF n'utilisent aucun ajustement égalisateur, courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire, déduction transitoire autre que la correction de volatilité dans le cadre du calcul des provisions techniques.

#### D.2.2.1. Best Estimate

Pour chaque société, le Best Estimate correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (entrées et sorties) qui seront engagés par la société pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance au 31.12.2017.

Le Best Estimate est calculé au brut, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance, ces dernières étant estimées séparément.

##### D.2.2.1.1 Best Estimate de sinistres brut de réassurance

Le Best Estimate de sinistres brut de réassurance correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs liés à :

- Des sinistres survenus et non encore réglés ;
- Des sinistres non encore manifestés pour les garanties décennales de l'assurance construction gérées en capitalisation (Responsabilité Civile Décennale et Dommages Ouvrage).

Les flux futurs sont estimés à partir de méthodes actuarielles classiques appliquées à des groupes de risques homogènes au sein de chaque ligne d'activité Solvabilité 2. Le choix des méthodologies retenues est fondé sur la nature des risques analysés. Des méthodes simplifiées peuvent être retenues pour certains périmètres non matériels, en application du principe de proportionnalité.

Les flux futurs sont actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'AEAPP.

#### **D.2.2.1.2 Best Estimate de primes brut de réassurance**

Le Best Estimate de primes couvre les sinistres futurs relatifs à des engagements d'assurance entrant dans les limites du contrat. Son calcul repose sur les flux futurs relatifs à ces engagements qui doivent inclure :

- Les flux d'entrée (primes et recours à encaisser) ;
- Les flux de sortie (prestations et frais).

La méthode d'évaluation retenue repose sur la simplification proposée par l'AEAPP dans les spécifications techniques du 20 avril 2014. Le calcul distingue deux composantes :

- Les contrats déjà en cours, dont la prime a été émise mais non encore acquise (ou « PENA ») ;
- Les contrats dont la prime n'a pas encore été émise et dont la période de couverture débute après la date d'évaluation (ou « cotisations futures »).

#### **D.2.2.1.3 Best Estimate cédé à la réassurance**

Les provisions cédées en réassurance sont modélisées de manière séparée des provisions techniques. Elles sont diminuées d'un ajustement destiné à couvrir la défaillance potentielle des réassureurs.

#### **D.2.2.2. Marge de risque**

En application du principe de proportionnalité, la marge de risque est estimée à l'aide de la méthode simplifiée de la méthode simplifiée n°2 des spécifications techniques, contre la méthode n°5 auparavant. Cette méthode consiste en une projection des sous-modules de risques Groupe (SCR de souscription Non-Vie, SCR de défaut et SCR opérationnel) à chaque pas de temps  $t$  selon une méthode simplifiée (au prorata du Best Estimate).

Les SCR ainsi projetés sont ensuite actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'AEAPP, puis multipliés par le taux du coût du capital fixé par la réglementation (6%).

La ventilation de la marge de risque entre les lignes d'activité Solvabilité 2 est effectuée au prorata du Best Estimate.

### **D.2.3. Analyse des provisions techniques**

#### **D.2.3.1. Analyse de mouvements des provisions en norme statutaire vers les provisions en norme Solvabilité 2**

Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 reflètent une vision économique des engagements. Cette norme induit des différences méthodologiques par rapport à Solvabilité 1 telles que :

- Une logique de valorisation économique en Solvabilité 2 contre une logique de provisionnement prudentiel en Solvabilité 1, et un effet d'actualisation des flux entrants et sortants dans le calcul du Best Estimate ;
- La prise en compte d'une frontière des contrats différente dans le cadre des modélisations ;
- Les différences dans la décomposition des provisions techniques : le calcul d'une marge de risque n'a pas d'équivalent en Solvabilité 1, et certains types de provisions comptables ne sont pas retenus en norme Solvabilité 2.

#### **D.2.3.2. Incertitudes liées aux provisions techniques**

Au-delà des incertitudes inhérentes à l'exercice d'estimation des provisions techniques et aux méthodologies sous-jacentes, les autres facteurs d'incertitude relèvent principalement :

- D'un changement potentiel dans le processus de gestion des sinistres ;

- D'un changement législatif ;
- De l'inflation.
- De l'aggravation des condamnations *in solidum* suite aux faillites de plusieurs assureurs opérant en LPS (Libre Prestation de Service) en France.

La précision des estimations des provisions techniques repose sur une incertitude inhérente aux méthodologies de projection. En effet, les coûts ultimes de sinistres sont sujets à la survenance d'événements non encore apparus, tels qu'une décision de tribunal, un changement législatif, des dommages subséquents, des changements économiques et sociaux (inflation ou changements de comportements de la société).

Par ailleurs, la survenance de sinistres futurs peut dévier des estimations réalisées : en effet, les projections de sinistres futurs et de paiements sont fondées pour une grande partie, sur l'historique de la compagnie avec un certain degré de prudence. Il est possible que les données historiques ne soit pas prédictives de l'émergence des futurs sinistres de la compagnie.

En outre, les estimations contiennent des provisions pour des sinistres potentiels futurs provenant de causes non complètement incluses dans les données historiques. Cependant si, par exemple, de nouveaux types de sinistres apparaissaient en accord avec les garanties offertes dans nos polices comme le résultat d'une nouvelle jurisprudence, de telles provisions de sinistres pourraient venir en addition de celles estimées.

---

## D.3. *Autres passifs*

---

Le tableau suivant présente les principaux postes du passif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 du Groupe MAF au 31.12.2017 :

<i>en M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Passifs d'impôts différés	3,2	249,2
Autres dettes	127,9	91,7
Total	131,0	340,9

### D.3.1. *Passifs d'impôts différés*

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur.

En norme Solvabilité 2, les passifs (respectivement actifs) d'impôts différés correspondent au montant d'impôts sur le résultat payable (respectivement recouvrable) au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables (respectivement déductibles), et du report en avant de pertes fiscales ou de crédits d'impôts non utilisés :

- Ces différences temporelles sont calculées sur la base d'actif et de passif en valeur prudentielle ;
- Les Impôts Différés Actifs et Impôts Différés Passifs sont compensés dans le bilan Solvabilité 2.

L'assiette de calcul correspond à l'écart de valorisation des postes retraités des éléments déjà fiscalisés. Le taux d'imposition est ensuite appliqué à cette assiette de calcul.

### D.3.2. *Autres dettes*

Ce poste est principalement composé des éléments suivants :

- Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance.

Ces dettes sont valorisées de manière identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

Ce poste est par ailleurs composé de la quote-part négative sur obligations souveraines et d'entreprises. Ces dettes sont valorisées à zéro en norme Solvabilité 2.

---

#### **D.4. *Méthodes de valorisation alternatives***

---

Le Groupe MAF n'utilise pas de méthode de valorisation alternative au 31.12.2017.

---

## **D.5. *Autres informations***

---

Aucune autre information relative à la valorisation des actifs et des passifs du Groupe MAF n'est à noter.

---

## **E. Gestion du capital**

---

### **E.1. Fonds propres**

---

#### **E.1.1. Processus de gestion des fonds propres**

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par la politique de gestion du capital mise en place par le Groupe MAF et validée par le Conseil d'Administration. Cette politique précise les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances (entité consolidante) disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au Groupe.

Les principaux objectifs fixés par le Groupe MAF en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Exercer des activités dans l'intérêt de ses assurés tout en limitant les risques à un niveau qui reste en adéquation avec l'appétit au risque ;
- Renforcer les fonds propres pour garantir la pérennité et le développement des activités du Groupe.

A cet égard, toute prise de décision de gestion pouvant impacter le niveau de capital économique doit spécifier de quelle manière les indicateurs de capital économique ont été considérés dans le processus de décision.

##### **E.1.1.1. Gouvernance**

Au sein du Groupe MAF, la gestion du capital est encadrée par une gouvernance, à travers notamment les éléments suivants :

- Une supervision par un comité dédié (le bureau du Conseil d'Administration), dont les responsabilités sont décrites, formalisées et approuvées par le Conseil d'Administration. Ce comité analyse notamment les résultats trimestriels et annuels pour s'assurer que ces derniers sont en phase avec les objectifs stratégiques ;
- Une identification des personnes en charge de la gestion du capital et une définition claire de leurs responsabilités.

La gestion du capital est une activité qui revient au Conseil d'Administration. Il est assisté du bureau du Conseil d'Administration, de la Direction Générale de MAF Assurances ainsi que des directions opérationnelles des deux principales entités d'assurance du Groupe : la direction des risques et de l'actuariat ainsi que la direction financière.

Instances	Rôles en lien avec la gestion des fonds propres
<b>Conseil d'Administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider la politique de gestion du capital ;</li> <li>• Appréhender et valider les grandes orientations en matière de gestion de capital ;</li> <li>• Valider une éventuelle réorientation de la gestion du capital en fonction du niveau de solvabilité ;</li> <li>• Veiller au respect continu du niveau de solvabilité au regard de l'appétit au risque ;</li> <li>• Statuer sur les décisions de gestion significatives.</li> </ul>
<b>Bureau du Conseil d'Administration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler des avis en termes de gestion de capital ;</li> <li>• Analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du Groupe ;</li> <li>• Veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du Groupe.</li> </ul> <p>Le bureau rend compte au Conseil d'Administration, qui approuve ou non les orientations proposées.</p>
<b>Direction Générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les orientations à suivre en matière de gestion du capital ;</li> <li>• Assurer l'adéquation des moyens et ressources alloués à cette gestion ;</li> <li>• Instaurer une affectation des activités de gestion du capital aux directions au travers de structures, de responsabilités et d'obligations de rendre compte ;</li> <li>• Notifier au moyen de reporting au bureau du Conseil d'Administration toute information pertinente relative à la gestion du capital ;</li> <li>• Déterminer des mécanismes d'alerte efficaces pour notifier au Conseil d'Administration et au régulateur le franchissement du seuil réglementaire à la baisse des niveaux actuels ou prévus de capital réglementaire.</li> </ul>
<b>Direction des risques et de l'Actuariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que le cadre d'appétit au risque est respecté et que les niveaux appropriés de capital sont maintenus ;</li> <li>• Fournir à la Direction Générale de MAF Assurances et au Conseil d'Administration les moyens d'évaluer et d'adapter les exigences en matière de risque et de capital ;</li> <li>• Informer la Direction Générale de MAF Assurances et le Conseil d'Administration des implications actuelles et futures de toute allocation de capital sur la solvabilité du Groupe (y compris dans des conditions stressées) en fonction de la stratégie et du profil de risque validés ;</li> <li>• Effectuer des reportings réguliers au Bureau du Conseil d'Administration.</li> </ul>
<b>Direction financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à mettre en œuvre des activités de gestion du capital de façon à ce que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances disposent de toute l'information nécessaire pour gérer le capital économique au regard de la stratégie et des objectifs recherchés par le Groupe ;</li> <li>• Veiller à ce que le capital alloué aux activités d'investissement soit utilisé et géré efficacement conformément au ratio de solvabilité cible et à l'appétence au risque.</li> </ul>

### E.1.1.2. Procédures

En considérant les risques réellement supportés par les entités du Groupe, des stratégies de gestion et d'optimisation du capital ont été mises en place, dont les objectifs sont les suivants :

- Améliorer le ratio de solvabilité : soit en augmentant le montant des fonds propres éligibles, soit en réduisant le besoin en capital ;
- Réduire la volatilité des fonds propres.

#### E.1.1.2.1 Stratégies de gestion du capital

Au sein du Groupe MAF, les opérations de gestion du capital pour les différentes entités reposent sur :

- Le résultat de l'année, permettant de renforcer les fonds propres et d'assurer la pérennité et le développement de l'activité ;
- La surveillance du profil de risques, permettant d'assurer que chaque entité ainsi que le Groupe disposent d'un capital économique proportionnel aux risques qu'ils encourent ;
- Des levées de fonds propres au moyen, par exemple, de l'émission de dettes subordonnées.

#### **E.1.1.2.2 Stratégies d'optimisation du capital**

L'optimisation du capital du Groupe MAF repose notamment sur celle de ses entités qui se décline selon les deux axes suivants :

- L'allocation stratégique d'actifs ;
- La réassurance.

Une stratégie d'allocation d'actifs spécifique est définie afin d'en réduire le risque et d'en optimiser la performance à long terme. La définition de la stratégie d'investissement est fondée sur les éléments suivants :

- L'adossement au passif ;
- La recherche de la performance ;
- Le respect du cadre réglementaire ;
- La maîtrise des risques.

Par ailleurs, les entités du Groupe ont recours à la réassurance proportionnelle et non-proportionnelle, leur permettant d'optimiser leur gestion du capital notamment en :

- Diminuant considérablement leur exposition aux risques ;
- Allégeant leur besoin en capital ;
- Réduisant la volatilité des sinistres ;
- Réduisant la volatilité de leur fonds propres économiques (en transférant une partie de cette volatilité aux réassureurs).

La gestion des fonds propres repose également sur les travaux menés dans le cadre de l'ORSA, conduisant les entités et le Groupe MAF à une analyse de leur besoin en fonds propres sur l'horizon de planification de leur activité (5 ans).

### **E.1.2. Composition et évolution des fonds propres**

Les fonds propres Solvabilité 2 se décomposent, conformément aux articles 82 à 92 de la Directive 2009/138/CE, en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article 75 de la directive Solvabilité 2) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propres et d'autre part des passifs subordonnés ;
- Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments autres que les fonds propres de base qui peuvent être appelés pour absorber des pertes (tels que la fraction non versée du capital social, les lettres de crédit et les garanties, tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance).

Le Groupe MAF ne possède ni passifs subordonnés ni fonds propres auxiliaires.

#### **E.1.2.1. Composition des fonds propres**

Les fonds propres sociaux du groupe MAF sont calculés à partir des fonds propres des entités participantes, en réalisant les principaux retraitements suivants :

- Elimination des comptes courants, de la réassurance interne et des commissions de courtage intragroupes ;
- Elimination des groupements de fait et des loyers payés au groupe ;
- Classement des résultats nets des filiales dans les fonds propres du groupe ;
- Elimination des titres de participation et ventilation des capitaux sociaux au niveau des filiales ;
- Elimination des opérations réciproques, notamment de versement de dividende.

Le montant des opérations intragroupes est faible au 31.12.2017.

Il convient de noter que les fonds propres du Groupe MAF sont essentiellement constitués des entités MAF Assurances et EUROMAF.

Les fonds propres sociaux du Groupe MAF sont composés :

- Du fonds d'établissement (incluant les droits d'entrée) ;
- Des fonds excédentaires, correspondant au résultat de l'exercice, aux autres réserves et aux écarts de conversion.

Quant aux fonds propres prudentiels, ils sont composés :

- Des fonds propres sociaux
- De la réserve de réconciliation Solvabilité 2.

Ainsi, les fonds propres de base se décomposent comme suit au 31.12.2016 et au 31.12.2017 :

<i>en M€</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Evolution (en montant)</b>	<b>Evolution (en %)</b>
Fonds d'établissement	8,1	8,4	0,3	3,9%
Fonds excédentaires	421,4	480,8	59,4	14,1%
<i>Dont autres réserves</i>	<i>380,0</i>	<i>442,0</i>	<i>62,0</i>	<i>16,3%</i>
<i>Dont écarts de conversion</i>	<i>-1,4</i>	<i>0,0</i>	<i>1,4</i>	<i>-100,0%</i>
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	<i>42,7</i>	<i>38,8</i>	<i>-4,0</i>	<i>-9,3%</i>
<b>Fonds propres Solvabilité 1</b>	<b>429,5</b>	<b>489,3</b>	<b>59,7</b>	<b>13,9%</b>
Retraitements	-0,7	0,0	0,7	na
Réserve de réconciliation	567,1	664,7	97,6	17,2%
Déduction	0,0	0,0	0,0	na
<b>Fonds propres de base Solvabilité 2</b>	<b>997,3</b>	<b>1 153,9</b>	<b>156,7</b>	<b>15,7%</b>

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe MAF ne font l'objet d'aucune déduction. Leur montant s'élève à 1 153,9 M€ au 31.12.2017, soit une augmentation de 15,7% par rapport à 2016.

La variation des fonds excédentaires s'explique principalement par le résultat de l'année 2017.

La réserve de réconciliation évolue de 97,5 M€, entre le 31.12.2016 et le 31.12.2017, en raison principalement :

- Du basculement des Primes Acquisées Non Emises depuis les bas de bilans vers les provisions techniques.
- De l'évolution à la baisse des provisions techniques économiques par rapport aux provisions comptables.
- De l'évolution à la hausse des plus-values latentes des actifs ;
- Compensée par une hausse des impôts différés.

### E.1.2.2. Fonds propres disponibles et éligibles

Les montants de fonds propres disponibles et éligibles du Groupe MAF répartis par niveau sont présentés dans le tableau ci-dessous au 31.12.2017 :

<i>en M€</i>	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
<b>Fonds propres de base après déductions</b>	<b>1 153,9</b>	<b>1 153,9</b>	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 153,9	1 153,9	-	-	-
<b>Fonds propres éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis</b>	<b>1 153,9</b>	<b>1 153,9</b>	-	-	-
Fonds propres disponibles pour le calcul du minimum de capital requis	1 153,9	1 153,9	-	-	-
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis</b>	<b>1 153,9</b>	<b>1 153,9</b>	-	-	-

La totalité des fonds propres détenus par le Groupe MAF sont classés en niveau 1 non restreint. Ainsi, les fonds propres disponibles sont équivalents aux fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de solvabilité requis.

### ***E.1.3. Clauses et conditions attachées aux fonds propres***

Aucune clause spécifique n'est attachée aux fonds propres du Groupe MAF.

Par ailleurs, aucune catégorie de fonds propres du Groupe MAF n'est soumise à des mesures transitoires.

## E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)

### E.2.1. Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

Le Groupe MAF évalue le capital de solvabilité requis (SCR) ainsi que le minimum de capital de solvabilité requis (MCR) à partir de la Formule Standard sans recours à des simplifications majeures. En particulier, le Groupe MAF n'utilise pas de paramètres propres pour le calcul du capital de solvabilité requis.

Le SCR Groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes, selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Le minimum de capital de solvabilité requis du Groupe MAF est évalué conformément à la Formule Standard à partir de la formule linéaire non-vie, appliquée aux cotisations émises nettes de réassurance et aux Best Estimate nets de réassurance. Le montant total du MCR est alors déterminé par combinaison entre la formule linéaire et un plafond ainsi qu'un plancher exprimés en pourcentage du capital de solvabilité requis.

### E.2.2. Synthèse des montants du SCR et du MCR

Au 31.12.2017, le montant de SCR s'élève à 706,4 M€ et se décompose comme suit par sous-module de risques :

en M€	2016	2017	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
SCR de souscription non-vie	711,3	685,9	-25,5	-3,6%
SCR de souscription santé NSLT	2,6	0,9	-1,7	-65,4%
SCR de marché	335,9	379,3	43,4	12,9%
SCR de contrepartie	8,0	41,1	33,1	414,8%
<b>SCR de Base (avant diversification)</b>	<b>1 057,8</b>	<b>1 107,1</b>	<b>49,3</b>	<b>4,7%</b>
<i>Effet de diversification</i>	<i>-194,2</i>	<i>-222,7</i>	<i>-28,5</i>	<i>14,7%</i>
<b>SCR de Base (après diversification) - BSCR</b>	<b>863,6</b>	<b>884,4</b>	<b>20,8</b>	<b>2,4%</b>
SCR opérationnel	75,5	71,3	-4,2	-5,6%
Ajustement pour impôts différés	-238,8	-249,2	-10,4	4,4%
<b>SCR Consolidé</b>	<b>706,2</b>	<b>706,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0%</b>

Le montant de SCR est stable par rapport à 2016. Cette stabilité masque néanmoins quelques mouvements compensatoires :

- Une baisse des composantes du SCR de Souscription non-vie ;
- Une hausse du SCR Marché suite à des mesures prises en matière d'allocation d'actifs ;
- Une hausse du SCR de Contrepartie.
- Une hausse de l'ajustement pour impôts différés.
- Une hausse corrélative du bénéfice de diversification.

Le minimum de capital requis s'élève à 228,2 M€ au 31.12.2017 :

<i>en M€</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Evolution (en montant)</b>	<b>Evolution (en %)</b>
MCR linéaire	265,6	228,2	- 37,4	- 14,1%
MCR plafond	317,8	317,9	0,1	0,0%
MCR plancher	176,5	176,6	0,1	0,0%
<b>MCR</b>	<b>265,6</b>	<b>228,2</b>	<b>- 37,4</b>	<b>- 14,1%</b>

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis au 31.12.2017 sont présentées en Annexe de ce rapport (cf. Etat S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement).

---

### **E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée »**

---

Le Groupe MAF n'utilise pas le sous-module « risque sur action fondé sur la durée » dans le cadre du calcul du capital de solvabilité requis.

---

#### **E.4. *Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé***

---

Le calcul du capital de solvabilité requis du Groupe MAF repose sur la Formule Standard et non sur un modèle interne.

---

## **E.5. *Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR***

---

Au 31.12.2017, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles s'élève à 163,4%.

Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles s'élève à 505,7%.

Par ailleurs, aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

---

## **E.6. *Autres informations***

---

Aucune autre information relative à la gestion du capital au sein du Groupe MAF n'est à noter.

---

---

## Annexes quantitatives

---

---

<b>Groupe MAF</b> .....	82
S.02.01.02 : Bilan.....	82
S.05.01.02 : Cotisations, sinistres et dépenses par ligne d'activité.....	84
S.05.02.01 : Cotisations, sinistres et dépenses par pays.....	86
S.23.01.22 : Fonds propres.....	87
S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard .....	90
S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe .....	91
<b>MAF Assurances</b> .....	94
S.02.01.02 : Bilan.....	94
S.05.01.02 : Cotisations, sinistres et dépenses par ligne d'activité.....	96
S.05.02.01 : Cotisations, sinistres et dépenses par pays.....	99
S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie.....	100
S.19.01.21 : Sinistres en non-vie .....	103
S.23.01.01 : Fonds propres.....	105
S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard .....	107
S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement .....	108
<b>EUROMAF</b> .....	110
S.02.01.02 : Bilan.....	110
S.05.01.02 : Cotisations, sinistres et dépenses par ligne d'activité.....	112
S.05.02.01 : Cotisations, sinistres et dépenses par pays.....	114
S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie.....	115
S.19.01.21 : Sinistres en non-vie .....	115
S.23.01.01 : Fonds propres.....	118
S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard .....	118
S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement .....	120
<b>EUROMAF Ré</b> .....	121
S.02.01.02 : Bilan.....	122
S.05.01.02 : Cotisations, sinistres et dépenses par ligne d'activité.....	124
S.05.02.01 : Cotisations, sinistres et dépenses par pays.....	126
S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie.....	127
S.19.01.21 : Sinistres en non-vie .....	127
S.23.01.01 : Fonds propres.....	130
S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard .....	133
S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement .....	134

Groupe MAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan

		Solvency II value
		C0010
<b>Assets</b>		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	-
Deferred tax assets	R0040	-
Pension benefit surplus	R0050	-
Property, plant & equipment held for own use	R0060	71 500 000
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	3 373 497 836
Property (other than for own use)	R0080	352 330 000
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	5 181 913
Equities	R0100	164 223 383
Equities - listed	R0110	164 161 256
Equities - unlisted	R0120	62 127
Bonds	R0130	1 390 109 781
Government Bonds	R0140	241 005 052
Corporate Bonds	R0150	1 049 279 295
Structured notes	R0160	99 825 433
Collateralised securities	R0170	-
Collective Investments Undertakings	R0180	1 232 593 563
Derivatives	R0190	-
Deposits other than cash equivalents	R0200	229 059 196
Other investments	R0210	-
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	-
Loans and mortgages	R0230	3 692 118
Loans on policies	R0240	-
Loans and mortgages to individuals	R0250	-
Other loans and mortgages	R0260	3 692 118
Reinsurance recoverables from:	R0270	372 268 123
Non-life and health similar to non-life	R0280	372 268 123
Non-life excluding health	R0290	372 268 123
Health similar to non-life	R0300	-
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	-
Health similar to life	R0320	-
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	-
Life index-linked and unit-linked	R0340	-
Deposits to cedants	R0350	8 229 570
Insurance and intermediaries receivables	R0360	26 811 011
Reinsurance receivables	R0370	15 176 225
Receivables (trade, not insurance)	R0380	5 084 792
Own shares (held directly)	R0390	-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	-
Cash and cash equivalents	R0410	160 013 830
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	298 663
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>4 036 572 169</b>

<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	2 541 693 492
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	2 541 693 492
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0530</b>	-
Best Estimate	<b>R0540</b>	2 188 138 635
Risk margin	<b>R0550</b>	353 554 856
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0570</b>	-
Best Estimate	<b>R0580</b>	-
Risk margin	<b>R0590</b>	-
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	<b>R0600</b>	-
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0620</b>	-
Best Estimate	<b>R0630</b>	-
Risk margin	<b>R0640</b>	-
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0660</b>	-
Best Estimate	<b>R0670</b>	-
Risk margin	<b>R0680</b>	-
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0700</b>	-
Best Estimate	<b>R0710</b>	-
Risk margin	<b>R0720</b>	-
Other technical provisions	<b>R0730</b>	-
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	-
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	2 620 943
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	550 147
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	1 269 030
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	249 242 326
Derivatives	<b>R0790</b>	-
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	411 385
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	-
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	38 676 008
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	10 404 027
Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	18 036 345
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	-
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	<b>R0860</b>	-
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	<b>R0870</b>	-
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	19 729 039
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	2 882 632 741
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	1 153 939 428

## Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Cotisations, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Premiums written</b>										
Gross - Direct Business	R0110	-	-	5 198	-	-	-	6 234 962	241 554 668	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	-	-	-	-	-	-	3 527	1 486 283	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130									
Reinsurers' share	R0140	-	-	-	-	-	-	3 226 863	48 129 576	-
Net	R0200	-	-	5 198	-	-	-	3 004 572	191 938 809	-
<b>Premiums earned</b>										
Gross - Direct Business	R0210	-	-	6 046	-	-	-	6 334 371	252 478 549	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	-	-	-	-	-	-	128	72 606	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230									
Reinsurers' share	R0240	-	-	-	-	-	-	3 204 568	51 904 739	-
Net	R0300	-	-	6 046	-	-	-	3 129 931	200 646 415	-
<b>Claims incurred</b>										
Gross - Direct Business	R0310	-	-	88	-	-	-	9 226 562	153 423 469	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	-	-	-	-	-	-	770 123	128 549	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330									
Reinsurers' share	R0340	-	-	-	-	-	-	2 161 909	31 669 797	-
Net	R0400	-	-	88	-	-	-	7 834 776	121 625 123	-
<b>Changes in other technical provisions</b>										
Gross - Direct Business	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
accepted	R0430									
Reinsurers' share	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Expenses incurred</b>	R0550	786	-	87 318	-	-	-	5 883 981	47 073 944	-
<b>Other expenses</b>	R1200									
<b>Total expenses</b>	R1300									

		Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	Total
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Premiums written</b>									
Gross - Direct Business	R0110	4 160 619	-	940 946					252 896 393
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	-	-	24 929					- 1 514 739
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130				-	551 195	-	-	551 195
Reinsurers' share	R0140	-	-	85 431	-	-	-	-	51 441 870
Net	R0200	4 160 619	-	830 586	-	551 195	-	-	200 490 979
<b>Premiums earned</b>									
Gross - Direct Business	R0210	4 160 461	-	1 423 110					264 402 537
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	-	-	908					73 642
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230				-	20 382 736	-	-	20 382 736
Reinsurers' share	R0240	-	-	85 449	-	-	-	-	55 194 756
Net	R0300	4 160 461	-	1 338 569	-	20 382 736	-	-	229 664 159
<b>Claims incurred</b>									
Gross - Direct Business	R0310	942 351	-	4 446 042					149 585 388
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	-	-	40 344					- 858 328
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330				-	39 930 785	-	2 557	39 933 342
Reinsurers' share	R0340	-	-	69 337	-	-	-	-	29 577 225
Net	R0400	942 351	-	4 417 049	-	39 930 785	-	2 557	159 083 177
<b>Changes in other technical provisions</b>									
Gross - Direct Business	R0410	-	-	-					-
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	-	-	-					-
accepted	R0430				-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Expenses incurred</b>	R0550	2 691 154	-	1 568 928	-	209 856	-	-	57 515 967
<b>Other expenses</b>	R1200								537 486
<b>Total expenses</b>	R1300								58 053 454

## Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Cotisations, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de cotisations brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>R0010</b>			FRA	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Cotisations émises</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	20 649 551	24 917 567	7 651 354	0	0	0	53 218 471
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	-380 470	8 119 151	2 166 212	0	0	0	9 904 894
Net	<b>R0200</b>	21 030 020	16 798 416	5 485 142	0	0	0	43 313 578
<b>Cotisations acquises</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	22 966 416	24 658 444	7 618 033	0	0	0	55 242 893
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	866 461	8 558 595	2 559 765	0	0	0	11 984 822
Net	<b>R0300</b>	22 099 955	16 099 848	5 058 268	0	0	0	43 258 071
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	27 957 103	9 946 832	6 259 357	0	0	0	44 163 291
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	5 434 519	3 304 588	1 408 731	0	0	0	10 147 838
Net	<b>R0400</b>	22 522 583	6 642 244	4 850 625	0	0	0	34 015 453
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0430</b>	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	0	0	0	0	0	0	0
Net	<b>R0500</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	8 870 540	0	0	0	0	0	8 870 540
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>							439 388
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>							9 309 928

## Groupe MAF - Tableau S.23.01.22 : Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	<b>R0010</b>					
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	<b>R0020</b>					
Share premium account related to ordinary share capital	<b>R0030</b>					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	<b>R0040</b>	8444279,72	8444279,72			
Subordinated mutual member accounts	<b>R0050</b>					
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	<b>R0060</b>					
Surplus funds	<b>R0070</b>	460862069	460862069			
Non-available surplus funds at group level	<b>R0080</b>					
Preference shares	<b>R0090</b>					
Non-available preference shares at group level	<b>R0100</b>					
Share premium account related to preference shares	<b>R0110</b>					
Non-available share premium account related to preference shares at group level	<b>R0120</b>					
Reconciliation reserve	<b>R0130</b>	684633359,1	684633359,1			
Subordinated liabilities	<b>R0140</b>					
Non-available subordinated liabilities at group level	<b>R0150</b>					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	<b>R0160</b>					
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	<b>R0170</b>					
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	<b>R0180</b>					
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	<b>R0190</b>					
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	<b>R0200</b>					
Non-available minority interests at group level	<b>R0210</b>					
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	<b>R0220</b>					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	<b>R0230</b>					
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	<b>R0240</b>					
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	<b>R0250</b>					

Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	<b>R0260</b>					
Total of non-available own fund items	<b>R0270</b>					
<b>Total deductions</b>	<b>R0280</b>					
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	1153939708	1153939708			
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	<b>R0300</b>					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	<b>R0310</b>					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	<b>R0320</b>					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	<b>R0330</b>					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0340</b>					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0350</b>					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0360</b>					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0370</b>					
Non available ancillary own funds at group level	<b>R0380</b>					
Other ancillary own funds	<b>R0390</b>					
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>					
<b>Own funds of other financial sectors</b>						
Credit Institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund manager, financial institutions	<b>R0410</b>					
Institutions for occupational retirement provision	<b>R0420</b>					
Non regulated entities carrying out financial activities	<b>R0430</b>					
Total own funds of other financial sectors	<b>R0440</b>					
<b>Own funds when using the D&amp;A, exclusively or in combination of method 1</b>						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	<b>R0450</b>					
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	<b>R0460</b>					
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	<b>R0520</b>	1153939708	1153939708			
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	<b>R0530</b>	1153939708	1153939708			
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	<b>R0560</b>	1153939708	1153939708			
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	<b>R0570</b>	1153939708	1153939708			
<b>Consolidated Group SCR</b>	<b>R0590</b>	706 395 031				
<b>Minimum consolidated Group SCR</b>	<b>R0610</b>	228 193 735				

Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A )	R0630	163,36%				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	505,68%				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	R0660	1 153 939 708	1 153 939 708			
SCR for entities included with D&A method	R0670					
Group SCR	R0680	706 395 031				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0690	163,36%				

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	1153939707,83
Own shares (included as assets on the balance sheet)	R0710	
Forseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	469306348,72
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Other non available own funds	R0750	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>684633359,11</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
<b>Total EPIFP</b>	<b>R0790</b>	

**Groupe MAF - Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	379279622	379279622	0
Counterparty default risk	R0020	41055720	41055720	0
Life underwriting risk	R0030	0	0	0
Health underwriting risk	R0040	888553	888553	0
Non-life underwriting risk	R0050	685858040	685858040	0
Diversification	R0060	-222696515	-222696515	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	R0100	884385422	884385422	

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	-
Operational risk	R0130	71 251 935,29
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	- 249 242 325,83
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	-
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	R0200	706 395 031,03
Capital add-on already set	R0210	-
Solvency capital requirement	R0220	706 395 031,03
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	-
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	-
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460	-

## Groupe MAF - Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87	FRANCE	EUROMAF	2 - Non life insurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
SC/I1035	FRANCE	MAF CONSEIL	99 - Other		2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
SC/I1036	GERMANY	AIA	99 - Other		2 - Non-mutual	BAFIN
SC/I1037	FRANCE	SAS WAGRAM	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual	
SC/I1038	GERMANY	AFB	99 - Other		2 - Non-mutual	BAFIN
SC/I1039	BELGIUM	ACS	99 - Other		2 - Non-mutual	Banque nationale de Belgique
SC/I1040	FRANCE	SCI Malesherbes	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual	
LEI/9695004R2B7WRRBF1O73	FRANCE	Mutuelle des Architectes Français	2 - Non life insurance undertaking	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution
LEI/222100KBNHEBPLQJ0322	LUXEMBOURG	EUROMAF RE	3 - Reinsurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Commissariat aux assurances
SC/I1043	FRANCE	PATRIMAF	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual	
SC/I1042	FRANCE	MAFINVEST	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual	

Identification code and type of code of the undertaking	Ranking criteria (in the group currency)							
	Total Balance Sheet (for (re)insurance undertakings)	Total Balance Sheet (for other regulated undertakings)	Total Balance Sheet (non-regulated undertakings)	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance undertakings	Turn over defined as the gross revenue under IFRS or local GAAP for other types of undertakings or insurance holding companies	Underwriting performance	Investment performance	Total performance
<b>C0020</b>	<b>C0090</b>	<b>C0100</b>	<b>C0110</b>	<b>C0120</b>	<b>C0130</b>	<b>C0140</b>	<b>C0150</b>	<b>C0160</b>
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87	459527452,26			37043310,29		2014139,32	1348506,23	2452729,89
SC/I1035		2099626,76						
SC/I1036		11294281,13						
SC/I1037			100656422,65					
SC/I1038		1421204,48						
SC/I1039		78725,61						
SC/I1040			53610933,84					
LEI/9695004R2B7WRRBF1O73	3642520677,90			170626363,71		55501709,62	5796396,30	31021190,57
LEI/222100KBNHEBPLQJ0322	56105430,23			21994477,52		49803,83	18177,67	
SC/I1043			51966746,63					
SC/I1042			28144223,61					

Identification code and type of code of the undertaking	Criteria of influence							Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
	Accounting standard	% capital share	% used for the establishment of accounting consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
<b>C0020</b>	<b>C0170</b>	<b>C0180</b>	<b>C0190</b>	<b>C0200</b>	<b>C0210</b>	<b>C0220</b>	<b>C0230</b>	<b>C0240</b>	<b>C0250</b>	<b>C0260</b>
LEI/9695007IGQ675ZA2BA87	2 - Local GAAP	80,00%	100,00%	80,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1035	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1036	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1037	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1038	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1039	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1040	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/9695004R2B7WRRBF1O73	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant	100,00%	1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
LEI/222100KBNHEBPLQJ0322	2 - Local GAAP	88,50%	100,00%	88,50%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1043	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation
SC/I1042	2 - Local GAAP	100,00%	100,00%	100,00%		1 - Dominant		1 - Included in the scope		1 - Method 1: Full consolidation

**MAF Assurances - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2017**

<b>Assets</b>		Solvency II value
		<b>C0010</b>
Intangible assets	<b>R0030</b>	-
Deferred tax assets	<b>R0040</b>	-
Pension benefit surplus	<b>R0050</b>	-
Property, plant & equipment held for own use	<b>R0060</b>	-
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	<b>R0070</b>	3 146 084 344
Property (other than for own use)	<b>R0080</b>	229 940 000
Holdings in related undertakings, including participations	<b>R0090</b>	229 736 513
Equities	<b>R0100</b>	268 774 004
Equities - listed	<b>R0110</b>	160 338 798
Equities - unlisted	<b>R0120</b>	108 435 206
Bonds	<b>R0130</b>	1 098 475 788
Government Bonds	<b>R0140</b>	200 326 978
Corporate Bonds	<b>R0150</b>	821 903 976
Structured notes	<b>R0160</b>	76 244 833
Collateralised securities	<b>R0170</b>	-
Collective Investments Undertakings	<b>R0180</b>	1 120 363 677
Derivatives	<b>R0190</b>	-
Deposits other than cash equivalents	<b>R0200</b>	198 794 363
Other investments	<b>R0210</b>	-
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	<b>R0220</b>	-
Loans and mortgages	<b>R0230</b>	3 663 113
Loans on policies	<b>R0240</b>	-
Loans and mortgages to individuals	<b>R0250</b>	-
Other loans and mortgages	<b>R0260</b>	3 663 113
Reinsurance recoverables from:	<b>R0270</b>	316 809 441
Non-life and health similar to non-life	<b>R0280</b>	316 809 441
Non-life excluding health	<b>R0290</b>	316 809 441
Health similar to non-life	<b>R0300</b>	-
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0310</b>	-
Health similar to life	<b>R0320</b>	-
Life excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0330</b>	-
Life index-linked and unit-linked	<b>R0340</b>	-
Deposits to cedants	<b>R0350</b>	1 319 678
Insurance and intermediaries receivables	<b>R0360</b>	21 202 659
Reinsurance receivables	<b>R0370</b>	13 909 477
Receivables (trade, not insurance)	<b>R0380</b>	8 197 574
Own shares (held directly)	<b>R0390</b>	-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	<b>R0400</b>	-
Cash and cash equivalents	<b>R0410</b>	131 124 274
Any other assets, not elsewhere shown	<b>R0420</b>	210 118
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>3 642 520 678</b>

		Solvency II value
		<b>C0010</b>
<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	2217067507,50
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	2217067507,50
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0530</b>	
Best Estimate	<b>R0540</b>	1907001938,68
Risk margin	<b>R0550</b>	310065568,82
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0570</b>	
Best Estimate	<b>R0580</b>	
Risk margin	<b>R0590</b>	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	<b>R0600</b>	
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0620</b>	
Best Estimate	<b>R0630</b>	
Risk margin	<b>R0640</b>	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0660</b>	
Best Estimate	<b>R0670</b>	
Risk margin	<b>R0680</b>	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0700</b>	
Best Estimate	<b>R0710</b>	
Risk margin	<b>R0720</b>	
Other technical provisions	<b>R0730</b>	
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	626233,57
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	526200,00
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	1083163,29
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	285440313,80
Derivatives	<b>R0790</b>	
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	
Debts owed to credit institutions resident domestically	<b>ER0801</b>	
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	<b>ER0802</b>	
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	<b>ER0803</b>	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	
Debts owed to non-credit institutions	<b>ER0811</b>	
Debts owed to non-credit institutions resident domestically	<b>ER0812</b>	
Debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	<b>ER0813</b>	
Debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	<b>ER0814</b>	
Other financial liabilities (debt securities issued)	<b>ER0815</b>	
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	30206526,47
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	705056,70
Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	19378912,22
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	<b>R0860</b>	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	<b>R0870</b>	
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	0,00
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	2555033913,55
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	1087486764,35

## MAF Assurances - Tableau S.05.01.02 : Cotisations, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
<b>Premiums written</b>							
Gross - Direct Business	R0110			5 198,18			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140			0,00			
Net	R0200			5 198,18			
<b>Premiums earned</b>							
Gross - Direct Business	R0210			6 046,49			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240			0,00			
Net	R0300			6 046,49			
<b>Claims incurred</b>							
Gross - Direct Business	R0310			91,26			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340			0,00			
Net	R0400			91,26			
<b>Changes in other technical provisions</b>							
Gross - Direct Business	R0410						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500						
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>						
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>						

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)							
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
<b>Premiums written</b>							
Gross - Direct Business	R0110	6 078 052,55	188 554 335,00		3 942 480,43		114 544,87
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	11 025,74	4 646 302,78				77 932,36
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140	3 217 403,92	38 420 918,25				85 908,65
Net	R0200	2 871 674,37	154 779 719,53		3 942 480,43		106 568,58
<b>Premiums earned</b>							
Gross - Direct Business	R0210	6 175 383,98	197 455 237,04		3 940 879,71		122 101,46
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	11 025,74	6 234 683,78				77 932,36
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240	3 192 313,92	40 118 966,25				85 908,65
Net	R0300	2 994 095,80	163 570 954,57		3 940 879,71		114 125,17
<b>Claims incurred</b>							
Gross - Direct Business	R0310	-8 050 887,86	138 439 534,68		986 933,68		100 495,91
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	-770 123,23	-128 549,31				40 344,23
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340	-2 137 641,44	23 395 306,52		0,00		75 371,94
Net	R0400	-6 683 369,65	114 915 678,85		986 933,68		65 468,20
<b>Changes in other technical provisions</b>							
Gross - Direct Business	R0410						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500						
<b>Expenses incurred</b>	R0550	4 977 366,60	36 651 517,74	0,00	2 262 439,37	0,00	1 357 463,61
<b>Other expenses</b>	R1200						
<b>Total expenses</b>	R1300						

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Premiums written</b>						
Gross - Direct Business	R0110					198 694 611,03
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					4 735 260,88
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		260,98			260,98
Reinsurers' share	R0140					41 724 230,82
Net	R0200		260,98			161 705 902,07
<b>Premiums earned</b>						
Gross - Direct Business	R0210					207 699 648,68
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					6 323 641,88
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		260,98			260,98
Reinsurers' share	R0240					43 397 188,82
Net	R0300		260,98			170 626 362,72
<b>Claims incurred</b>						
Gross - Direct Business	R0310					131 476 167,67
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					-858 328,31
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		-1 478,66		2 556,90	1 078,24
Reinsurers' share	R0340					21 333 037,02
Net	R0400		-1 478,66		2 556,90	109 285 880,58
<b>Changes in other technical provisions</b>						
Gross - Direct Business	R0410					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430					
Reinsurers' share	R0440					
Net	R0500					
<b>Expenses incurred</b>	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	45 248 787,32
<b>Other expenses</b>	R1200					
<b>Total expenses</b>	R1300					45 248 787,32

## MAF Assurances - Tableau S.05.02.01 : Cotisations, sinistres et dépenses par pays

		Home country	Total Top 5 and home country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations
		C0080	C0140	C0090
Country	<b>R0010</b>			
<b>Premiums written</b>				
Gross - Direct Business	<b>R0110</b>	198677471,83	198677471,83	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0120</b>	4735260,88	4735260,88	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0130</b>	260,95	260,95	
Reinsurers' share	<b>R0140</b>	41724230,82	41724230,82	
Net	<b>R0200</b>	161688762,84	161688762,84	
<b>Premiums earned</b>				
Gross - Direct Business	<b>R0210</b>	207681674,44	207681674,44	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0220</b>	6323641,88	6323641,88	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0230</b>	260,95	260,95	
Reinsurers' share	<b>R0240</b>	43397188,82	43397188,82	
Net	<b>R0300</b>	170608388,45	170608388,45	
<b>Claims incurred</b>				
Gross - Direct Business	<b>R0310</b>	132998552,92	132998552,92	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0320</b>	-858328,31	-858328,31	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0330</b>	1078,24	1078,24	
Reinsurers' share	<b>R0340</b>	21333298,73	21333298,73	
Net	<b>R0400</b>	110808004,12	110808004,12	
<b>Changes in other technical provisions</b>				
Gross - Direct Business	<b>R0410</b>			
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0420</b>			
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0430</b>			
Reinsurers' share	<b>R0440</b>			
Net	<b>R0500</b>			
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>	44776920,97	44776920,97	
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>		0,00	
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>		44776920,97	

**MAF Assurances - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie**

		Direct business and accepted proportional reinsurance					
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	<b>R0010</b>						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	<b>R0050</b>						
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>							
<b>Best estimate</b>							
<u>Premium provisions</u>							
Gross	<b>R0060</b>			0			
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0140</b>						
Net Best Estimate of Premium Provisions	<b>R0150</b>			0			
<u>Claims provisions</u>							
Gross	<b>R0160</b>			965			
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0240</b>						
Net Best Estimate of Claims Provisions	<b>R0250</b>			965			
<b>Total Best estimate - gross</b>	<b>R0260</b>			965			
<b>Total Best estimate - net</b>	<b>R0270</b>			965			
<b>Risk margin</b>	<b>R0280</b>			4 516			
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>							
Technical Provisions calculated as a whole	<b>R0290</b>						
Best estimate	<b>R0300</b>						
Risk margin	<b>R0310</b>						
<b>Technical provisions - total</b>							
Technical provisions - total	<b>R0320</b>			5 480			
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	<b>R0330</b>						

		Direct business and accepted proportional reinsurance					
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	<b>R0010</b>						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	<b>R0050</b>						
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>							
<b>Best estimate</b>							
<i>Premium provisions</i>							
Gross	<b>R0060</b>	22 424	-187 931 821		-1 397 814		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0140</b>	-576 441	-35 546 369		-10 072		
Net Best Estimate of Premium Provisions	<b>R0150</b>	598 865	-152 385 451		-1 387 742		
<i>Claims provisions</i>							
Gross	<b>R0160</b>	66 428 490	2 026 528 101		3 351 593		
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0240</b>	26 352 130	326 590 192		0		
Net Best Estimate of Claims Provisions	<b>R0250</b>	40 076 360	1 699 937 908		3 351 593		
<b>Total Best estimate - gross</b>	<b>R0260</b>	66 450 915	1 838 596 280		1 953 779		
<b>Total Best estimate - net</b>	<b>R0270</b>	40 675 225	1 547 552 457		1 963 851		
<b>Risk margin</b>	<b>R0280</b>	7 031 324	302 099 693		903 711		26 261
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>							
Technical Provisions calculated as a whole	<b>R0290</b>						
Best estimate	<b>R0300</b>						
Risk margin	<b>R0310</b>						
<b>Technical provisions - total</b>							
Technical provisions - total	<b>R0320</b>	73 482 239	2 140 695 973		2 857 491		26 261
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	<b>R0330</b>	25 775 689	291 043 823		-10 072		
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	<b>R0340</b>	47 706 550	1 849 652 150		2 867 562		26 261

		Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
		Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	<b>R0010</b>					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	<b>R0050</b>					
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>						
<b>Best estimate</b>						
<u>Premium provisions</u>						
Gross	<b>R0060</b>					-189 307 211
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0140</b>					-36 132 882
Net Best Estimate of Premium Provisions	<b>R0150</b>					-153 174 329
<u>Claims provisions</u>						
Gross	<b>R0160</b>					2 096 309 149
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0240</b>					352 942 322
Net Best Estimate of Claims Provisions	<b>R0250</b>					1 743 366 827
<b>Total Best estimate - gross</b>	<b>R0260</b>					1 907 001 939
<b>Total Best estimate - net</b>	<b>R0270</b>					1 590 192 498
<b>Risk margin</b>	<b>R0280</b>		63			310 065 569
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>						
Technical Provisions calculated as a whole	<b>R0290</b>					
Best estimate	<b>R0300</b>					
Risk margin	<b>R0310</b>					
<b>Technical provisions - total</b>						
Technical provisions - total	<b>R0320</b>		63			2 217 067 508
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	<b>R0330</b>					316 809 441
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	<b>R0340</b>		63			1 900 258 067

## MAF Assurances - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie – au 31.12.2017

Currency	<b>Z0030</b>	EUR
Line of business	<b>Z0010</b>	8 – 8 and 20 General liability insurance

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		Development year (absolute amount)															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	<b>R0100</b>																7135559,27
N-14	<b>R0110</b>	7208328,68	11109963,80	10556312,75	8576649,68	7846268,14	6131737,53	7318556,99	7554567,59	9127283,20	4271570,01	9426346,93	7381276,95	5084682,84	1992069,06	4164160,02	
N-13	<b>R0120</b>	8102948,27	12897561,59	10333801,75	7750266,95	7174543,84	10329277,51	8966445,39	11665619,65	6087758,46	5063260,57	5265210,32	3417684,30	2922377,90	2016339,40		
N-12	<b>R0130</b>	7202415,53	12378078,43	8500684,40	7576580,26	10459077,71	9624835,63	9466001,20	7932990,16	7393865,50	6991706,53	3638894,99	5356593,54	2645424,00			
N-11	<b>R0140</b>	7952470,07	12629338,94	9445970,67	8989207,41	12082505,65	10904066,05	15009223,72	14305638,57	11030945,63	5873826,24	20954839,43	7469674,63				
N-10	<b>R0150</b>	7349390,42	13212924,64	10195853,19	13508485,20	16180073,32	13112791,65	13380435,95	10256610,69	10434126,31	5474021,69	6227425,91					
N-9	<b>R0160</b>	8400178,83	15181241,81	14148672,31	13325604,86	11164802,98	14553692,96	12064157,28	8743381,96	11715776,42	13027412,82						
N-8	<b>R0170</b>	8145120,48	15557043,60	15653074,24	15911473,38	13785477,88	13188362,48	12853517,92	12165139,37	12183266,98							
N-7	<b>R0180</b>	9194027,87	15641490,74	15496441,50	13116247,18	12992975,60	14318019,50	12447912,61	12498235,99								
N-6	<b>R0190</b>	9133198,98	15259824,82	14272786,87	12728567,62	15220371,15	12635234,01	13001836,61									
N-5	<b>R0200</b>	10031262,33	18378027,50	15109597,20	15061871,57	12958192,89	14354700,79										
N-4	<b>R0210</b>	11605859,98	16748456,45	15650607,35	14074523,48	11430384,85											
N-3	<b>R0220</b>	9694708,38	18844294,33	15898116,94	15608616,32												
N-2	<b>R0230</b>	8571512,20	17908791,58	12532713,91													
N-1	<b>R0240</b>	9338290,99	15780244,69														
N	<b>R0250</b>	9214655,50															
Total	<b>R0260</b>																

Current year, sum of years (cumulative)	
In Current year	Sum of years (cumulative)
<b>C0170</b>	<b>C0180</b>
7135559,27	7135559,27
4164160,02	107749774,16
2016339,40	101993095,90
2645424,00	99167147,88
7469674,63	136647707,01
6227425,91	119332138,98
13027412,82	122324922,24
12183266,98	119442476,33
12498235,99	105705350,99
13001836,61	92251820,06
14354700,79	85893652,28
11430384,85	69509832,11
15608616,32	60045735,97
12532713,91	39013017,69
15780244,69	25118535,68
9214655,50	9214655,50
159290651,69	1300545422,04

## MAF Assurances - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2017

		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	<b>R0010</b>					
Share premium account related to ordinary share capital	<b>R0030</b>					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	<b>R0040</b>	8 444 280	8 444 280			
Subordinated mutual member accounts	<b>R0050</b>					
Surplus funds	<b>R0070</b>	400 564 566	400 564 566			
Preference shares	<b>R0090</b>					
Share premium account related to preference shares	<b>R0110</b>					
Reconciliation reserve	<b>R0130</b>	678 477 918	678 477 918			
Subordinated liabilities	<b>R0140</b>	0				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	<b>R0160</b>					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	<b>R0180</b>					
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	<b>R0220</b>					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	<b>R0230</b>					
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	1 087 486 764	1 087 486 764			

<b>Ancillary own funds</b>					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	<b>R0300</b>				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	<b>R0310</b>				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	<b>R0320</b>				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	<b>R0330</b>				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0340</b>				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0350</b>				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0360</b>				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0370</b>				
Other ancillary own funds	<b>R0390</b>				
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>				
<b>Available and eligible own funds</b>					

Total available own funds to meet the SCR	<b>R0500</b>	1 087 486 764	1 087 486 764	0	0	
Total available own funds to meet the MCR	<b>R0510</b>	1 087 486 764	1 087 486 764	0	0	
Total eligible own funds to meet the SCR	<b>R0540</b>	1 087 486 764	1 087 486 764	0	0	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	<b>R0550</b>	1 087 486 764	1 087 486 764	0	0	
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	580 439 147				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	200 090 442				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	187,36%				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	543,50%				

**MAF Assurances - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – au 31.12.2017**

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	370950510	370950510	0
Counterparty default risk	R0020	38523137	38523137	0
Life underwriting risk	R0030	0	0	0
Health underwriting risk	R0040	8718	8718	0
Non-life underwriting risk	R0050	603131853	603131853	0
Diversification	R0060	-209430687	-209430687	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	R0100	803183531	803183531	

**Calculation of Solvency Capital Requirement**

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	-
Operational risk	R0130	62 695 929,71
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	- 285 440 313,80
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	-
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	R0200	580 439 146,59
Capital add-on already set	R0210	-
Solvency capital requirement	R0220	580 439 146,59
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	-
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	-
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460	-

**MAF Assurances - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) –  
Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité  
d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Background information**

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Medical expense insurance and proportional reinsurance	<b>R0020</b>	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	<b>R0030</b>	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	<b>R0040</b>	964,89	5 198,18
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	<b>R0050</b>	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	<b>R0060</b>	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	<b>R0070</b>	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	<b>R0080</b>	40 675 225,10	2 871 674,37
General liability insurance and proportional reinsurance	<b>R0090</b>	1 701 745 599,10	154 779 719,53
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	<b>R0100</b>	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	<b>R0110</b>	1 963 850,90	3 942 480,43
Assistance and proportional reinsurance	<b>R0120</b>	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	<b>R0130</b>	0,00	106 568,58
Non-proportional health reinsurance	<b>R0140</b>	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	<b>R0150</b>	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	<b>R0160</b>	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	<b>R0170</b>	0,00	260,98

## Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

## Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	200 090 441,53
SCR	R0310	580 439 146,59
MCR cap	R0320	261 197 615,97
MCR floor	R0330	145 109 786,65
Combined MCR	R0340	200 090 441,53
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000,00
<b>Minimum Capital Requirement</b>	<b>R0400</b>	200 090 441,53

**EUROMAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2017**

		Solvency II value
<b>Assets</b>		<b>C0010</b>
Intangible assets	<b>R0030</b>	-
Deferred tax assets	<b>R0040</b>	-
Pension benefit surplus	<b>R0050</b>	-
Property, plant & equipment held for own use	<b>R0060</b>	-
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	<b>R0070</b>	393 347 276
Property (other than for own use)	<b>R0080</b>	-
Holdings in related undertakings, including participations	<b>R0090</b>	-
Equities	<b>R0100</b>	3 822 457
Equities - listed	<b>R0110</b>	3 822 457
Equities - unlisted	<b>R0120</b>	-
Bonds	<b>R0130</b>	265 857 080
Government Bonds	<b>R0140</b>	40 678 074
Corporate Bonds	<b>R0150</b>	201 598 406
Structured notes	<b>R0160</b>	23 580 600
Collateralised securities	<b>R0170</b>	-
Collective Investments Undertakings	<b>R0180</b>	93 402 905
Derivatives	<b>R0190</b>	-
Deposits other than cash equivalents	<b>R0200</b>	30 264 834
Other investments	<b>R0210</b>	-
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	<b>R0220</b>	-
Loans and mortgages	<b>R0230</b>	29 005
Loans on policies	<b>R0240</b>	-
Loans and mortgages to individuals	<b>R0250</b>	-
Other loans and mortgages	<b>R0260</b>	29 005
Reinsurance recoverables from:	<b>R0270</b>	55 714 452
Non-life and health similar to non-life	<b>R0280</b>	55 714 452
Non-life excluding health	<b>R0290</b>	55 714 452
Health similar to non-life	<b>R0300</b>	-
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0310</b>	-
Health similar to life	<b>R0320</b>	-
Life excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0330</b>	-
Life index-linked and unit-linked	<b>R0340</b>	-
Deposits to cedants	<b>R0350</b>	-
Insurance and intermediaries receivables	<b>R0360</b>	5 173 352
Reinsurance receivables	<b>R0370</b>	737 596
Receivables (trade, not insurance)	<b>R0380</b>	1 234 664
Own shares (held directly)	<b>R0390</b>	-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	<b>R0400</b>	-
Cash and cash equivalents	<b>R0410</b>	3 290 561
Any other assets, not elsewhere shown	<b>R0420</b>	545
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	459 527 452

<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	318 123 671
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	318 123 671
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0530</b>	-
Best Estimate	<b>R0540</b>	275 853 695
Risk margin	<b>R0550</b>	42 269 977
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0570</b>	-
Best Estimate	<b>R0580</b>	-
Risk margin	<b>R0590</b>	-
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	<b>R0600</b>	-
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0620</b>	-
Best Estimate	<b>R0630</b>	-
Risk margin	<b>R0640</b>	-
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0660</b>	-
Best Estimate	<b>R0670</b>	-
Risk margin	<b>R0680</b>	-
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	-
Technical provisions calculated as a whole	<b>R0700</b>	-
Best Estimate	<b>R0710</b>	-
Risk margin	<b>R0720</b>	-
Other technical provisions	<b>R0730</b>	-
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	-
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	2 709
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	23 947
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	185 867
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	9 629 605
Derivatives	<b>R0790</b>	-
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	-
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	12 186
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	5 177 482
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	3 462 970
Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	4 206 540
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	-
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	<b>R0860</b>	-
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	<b>R0870</b>	-
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	-
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>340 824 978</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>118 702 474</b>

## EUROMAF - Tableau S.05.01.02 : Cotisations, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					Total	
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance		Miscellaneous financial loss
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0120
<b>Premiums written</b>								
Gross - Direct Business	<b>R0110</b>	156 909,60	53 000 332,74		218 138,43		53 375 380,77	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0120</b>	0,00	0,00		0,00		0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0130</b>						0,00	
Reinsurers' share	<b>R0140</b>	44 745,78	16 233 893,63				16 278 639,41	
Net	<b>R0200</b>	112 163,82	36 766 439,11		218 138,43		37 096 741,36	
<b>Premiums earned</b>								
Gross - Direct Business	<b>R0210</b>	158 986,78	55 023 311,49		219 581,04		55 401 879,31	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0220</b>	0,00	0,00				0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0230</b>						0,00	
Reinsurers' share	<b>R0240</b>	44 745,78	18 313 821,63				18 358 567,41	
Net	<b>R0300</b>	114 241,00	36 709 489,86		219 581,04		37 043 311,90	
<b>Claims incurred</b>								
Gross - Direct Business	<b>R0310</b>	-1 296 254,12	39 443 275,15		-8 983,96		38 138 037,07	
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0320</b>	0,00	0,00				0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0330</b>						0,00	
Reinsurers' share	<b>R0340</b>	-195 650,38	10 159 838,37		0,00		9 964 187,99	
Net	<b>R0400</b>	-1 100 603,74	29 283 436,78		-8 983,96		28 173 849,08	
<b>Changes in other technical provisions</b>								
Gross - Direct Business	<b>R0410</b>							
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0420</b>							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0430</b>							
Reinsurers' share	<b>R0440</b>							
Net	<b>R0500</b>							
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>						14 606 540,16	
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>						439 387,67	
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>						15 045 927,83	

Tableau S.17.01.01 : Provisions techniques non-vie :

		Direct business and accepted proportional reinsurance						Total Non-Life obligation
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	<b>R0010</b>							
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	<b>R0050</b>							
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>								
<b>Best estimate</b>								
<i>Premium provisions</i>								
Gross	<b>R0060</b>	-115 178	-12 996 459		-210 090			-13 321 727
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0140</b>	-25 534	-1 560 004		0			-1 585 538
Net Best Estimate of Premium Provisions	<b>R0150</b>	-89 644	-11 436 455		-210 090			-11 736 188
<i>Claims provisions</i>								
Gross	<b>R0160</b>	3 788 588	285 291 607		95 226			289 175 422
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0240</b>	969 329	56 330 662		0			57 299 991
Net Best Estimate of Claims Provisions	<b>R0250</b>	2 819 259	228 960 946		95 226			231 875 431
<b>Total Best estimate - gross</b>	<b>R0260</b>	3 673 410	272 295 149		-114 864			275 853 695
<b>Total Best estimate - net</b>	<b>R0270</b>	2 729 616	217 524 491		-114 864			220 139 243
<b>Risk margin</b>	<b>R0280</b>	443 796	41 791 380		34 801			42 269 977
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>								
Technical Provisions calculated as a whole	<b>R0290</b>							
Best estimate	<b>R0300</b>							
Risk margin	<b>R0310</b>							
<b>Technical provisions - total</b>								
Technical provisions - total	<b>R0320</b>	4 117 206	314 086 529		-80 064			318 123 671
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	<b>R0330</b>	943 795	54 770 658		0			55 714 452
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	<b>R0340</b>	3 173 411	259 315 871		-80 064			262 409 219

## EUROMAF - Tableau S.05.02.01 : Cotisations, sinistres et dépenses par pays

		Home country	Total Top 5 and home country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations
		<b>C0080</b>	<b>C0140</b>	<b>C0090</b>	<b>C0091</b>
Country	<b>R0010</b>			GERMANY	BELGIUM
<b>Premiums written</b>					
Gross - Direct Business	<b>R0110</b>	20649550,53	53218471,19	24917566,93	7651353,73
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0120</b>				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0130</b>				
Reinsurers' share	<b>R0140</b>	5948530,20	16233893,63	8119151,21	2166212,22
Net	<b>R0200</b>	14701020,33	36984577,56	16798415,72	5485141,51
<b>Premiums earned</b>					
Gross - Direct Business	<b>R0210</b>	22966415,81	55242892,54	24658443,51	7618033,22
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0220</b>				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0230</b>				
Reinsurers' share	<b>R0240</b>	7195461,20	18313821,63	8558595,21	2559765,22
Net	<b>R0300</b>	15770954,61	36929070,91	16099848,30	5058268,00
<b>Claims incurred</b>					
Gross - Direct Business	<b>R0310</b>	23228102,63	39434291,19	9946831,92	6259356,65
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0320</b>				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0330</b>				
Reinsurers' share	<b>R0340</b>	5446519,35	10159838,37	3304587,79	1408731,23
Net	<b>R0400</b>	17781583,28	29274452,82	6642244,13	4850625,42
<b>Changes in other technical provisions</b>					
Gross - Direct Business	<b>R0410</b>				
Gross - Proportional reinsurance accepted	<b>R0420</b>				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	<b>R0430</b>				
Reinsurers' share	<b>R0440</b>				
Net	<b>R0500</b>				
<b>Expenses incurred</b>	<b>R0550</b>	1632143,19	14286422,29	10295085,68	2359193,42
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>		429841,60		
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>		14716263,89		

## EUROMAF - Tableau S.17.01.01 : Provisions techniques non-vie

		Direct business and accepted proportional reinsurance						Total Non-Life obligation
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>		<b>R0010</b>						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole		<b>R0050</b>						
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>								
<b>Best estimate</b>								
<i>Premium provisions</i>								
Gross	<b>R0060</b>	-115 178	-12 996 459		-210 090			-13 321 727
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0140</b>	-25 534	-1 560 004		0			-1 585 538
Net Best Estimate of Premium Provisions	<b>R0150</b>	-89 644	-11 436 455		-210 090			-11 736 188
<i>Claims provisions</i>								
Gross	<b>R0160</b>	3 788 588	285 291 607		95 226			289 175 422
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	<b>R0240</b>	969 329	56 330 662		0			57 299 991
Net Best Estimate of Claims Provisions	<b>R0250</b>	2 819 259	228 960 946		95 226			231 875 431
<b>Total Best estimate - gross</b>	<b>R0260</b>	3 673 410	272 295 149		-114 864			275 853 695
<b>Total Best estimate - net</b>	<b>R0270</b>	2 729 616	217 524 491		-114 864			220 139 243
<b>Risk margin</b>	<b>R0280</b>	443 796	41 791 380		34 801			42 269 977
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>								
Technical Provisions calculated as a whole	<b>R0290</b>							
Best estimate	<b>R0300</b>							
Risk margin	<b>R0310</b>							
<b>Technical provisions - total</b>								
Technical provisions - total	<b>R0320</b>	4 117 206	314 086 529		-80 064			318 123 671
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	<b>R0330</b>	943 795	54 770 658		0			55 714 452
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re – total	<b>R0340</b>	3 173 411	259 315 871		-80 064			262 409 219

## EUROMAF - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie au 31.12.2017

Currency	Z0030	EUR
Line of business	Z0010	8 – 8 and 20 General liability insurance

### Gross Claims Paid (non-cumulative)

		Development year (absolute amount)															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																877 427
N-14	R0110	320 672	285 136	105 941	451 242	149 027	332 483	98 722	447 010	84 581	802 059	110 200	196 067	4 031	103	126 111	
N-13	R0120	418 027	274 153	556 197	379 846	454 180	1 214 364	545 379	561 271	603 849	244 645	508 709	21 286	33 683	93 401		
N-12	R0130	432 075	1 541 134	466 816	893 674	1 165 244	1 451 057	329 437	648 407	667 459	1 913 087	670 479	127 319	68 225			
N-11	R0140	1 051 599	1 975 090	1 626 962	3 488 143	1 774 761	1 151 131	1 258 042	1 815 169	1 225 123	2 652 197	953 891	98 213				
N-10	R0150	1 222 054	2 849 340	2 583 600	3 312 685	3 084 490	1 376 971	2 486 670	3 202 720	-53 609	790 164	311 990					
N-9	R0160	1 812 976	2 558 455	4 699 694	3 094 891	3 671 295	2 693 528	1 840 731	1 546 965	1 446 328	366 093						
N-8	R0170	1 980 646	5 378 250	3 668 902	3 525 558	3 693 246	5 021 271	2 716 003	845 259	873 040							
N-7	R0180	2 571 853	4 728 493	3 531 701	5 472 409	2 586 767	2 512 492	1 320 913	834 405								
N-6	R0190	3 312 784	5 910 845	5 252 869	4 362 039	4 040 651	1 653 801	1 478 269									
N-5	R0200	2 921 630	6 918 231	5 968 385	3 958 285	1 597 131	534 115										
N-4	R0210	2 853 448	7 405 787	4 782 243	1 718 067	917 270											
N-3	R0220	4 680 039	7 514 544	1 780 436	1 407 443												
N-2	R0230	6 543 748	3 366 223	1 825 255													
N-1	R0240	1 170 601	3 739 291														
N	R0250	9 068 159															
Total	R0260																

Current year, sum of years (cumulative)	
In Current year	Sum of years (cumulative)
<b>C0170</b>	<b>C0180</b>
877426,72	877426,72
126111,44	3513384,48
93400,59	5908989,50
68225,26	10374411,80
98213,12	19070320,21
311990,45	21167075,60
366092,55	23730955,46
873040,38	27702175,36
834404,67	23559032,29
1478269,12	26011258,60
534114,66	21897776,79
917269,87	17676815,11
1407443,28	15382461,69
1825254,83	11735226,34
3739291,33	4909892,67
9068158,68	9068158,68
22618706,95	242585361,30

## EUROMAF - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2017

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0	0			
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Surplus funds	R0070	14 269 223	14 269 223			
Preference shares	R0090					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Reconciliation reserve	R0130	104 433 252	104 433 252			
Subordinated liabilities	R0140	0				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	118 702 474	118 702 474			
<b>Ancillary own funds</b>						

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	<b>R0300</b>					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	<b>R0310</b>					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	<b>R0320</b>					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	<b>R0330</b>					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0340</b>					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0350</b>					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0360</b>					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	<b>R0370</b>					
Other ancillary own funds	<b>R0390</b>					
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>					
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	<b>R0500</b>	118 702 474	118 702 474	0	0	
Total available own funds to meet the MCR	<b>R0510</b>	118 702 474	118 702 474	0	0	
Total eligible own funds to meet the SCR	<b>R0540</b>	118 702 474	118 702 474	0	0	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	<b>R0550</b>	118 702 474	118 702 474	0	0	
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	95 585 549				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	28 116 766				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	124,18%				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	422,18%				

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	<b>R0700</b>	118 702 474
Own shares (held directly and indirectly)	<b>R0710</b>	
Foreseeable dividends, distributions and charges	<b>R0720</b>	
Other basic own fund items	<b>R0730</b>	14 269 223
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	<b>R0740</b>	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	104 433 252
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	<b>R0770</b>	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	<b>R0780</b>	
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	

**EUROMAF - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – en euros au 31.12.2017**

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	30502776	30502776	0
Counterparty default risk	R0020	2208826	2208826	0
Life underwriting risk	R0030	0	0	0
Health underwriting risk	R0040	0	0	0
Non-life underwriting risk	R0050	83194940	83194940	0
Diversification	R0060	-19247422	-19247422	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>96659119</b>	<b>96659119</b>	

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	-
Operational risk	R0130	8 556 034,52
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	- 9 629 604,51
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	-
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>95 585 549,10</b>
Capital add-on already set	R0210	-
Solvency capital requirement	R0220	95 585 549,10
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	-
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	-
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	-
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460	-

**EUROMAF - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) –  
Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité  
d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

		<b>C0010</b>
MCR <sub>NL</sub> Result	<b>R0010</b>	28116766,04

Background information	
Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months

		<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Medical expense insurance and proportional reinsurance	<b>R0020</b>	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	<b>R0030</b>	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	<b>R0040</b>	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	<b>R0050</b>	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	<b>R0060</b>	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	<b>R0070</b>	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	<b>R0080</b>	2 729 615,70	112 163,82
General liability insurance and proportional reinsurance	<b>R0090</b>	223 504 555,33	36 766 439,25
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	<b>R0100</b>	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	<b>R0110</b>	0,00	218 138,43
Assistance and proportional reinsurance	<b>R0120</b>	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	<b>R0130</b>	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	<b>R0140</b>	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	<b>R0150</b>	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	<b>R0160</b>	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	<b>R0170</b>	0,00	0,00

		<b>C0070</b>
Linear MCR	<b>R0300</b>	28 116 766,04
SCR	<b>R0310</b>	95 585 549,10
MCR cap	<b>R0320</b>	43 013 497,10
MCR floor	<b>R0330</b>	23 896 387,28
Combined MCR	<b>R0340</b>	28 116 766,04
Absolute floor of the MCR	<b>R0350</b>	3 700 000,00
<b>Minimum Capital Requirement</b>	<b>R0400</b>	28 116 766,04

EUROMAF Ré - Tableau S.02.01.02 : Bilan – au 31.12.2017

		Solvency II value
		C0010
<b>Assets</b>		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	0,00
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	43 284 084,71
Property (other than for own use)	R0080	0,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0,00
Equities	R0100	0,00
Equities - listed	R0110	0,00
Equities - unlisted	R0120	0,00
Bonds	R0130	25 776 913,47
Government Bonds	R0140	0,00
Corporate Bonds	R0150	25 776 913,47
Structured notes	R0160	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00
Collective Investments Undertakings	R0180	17 507 171,24
Derivatives	R0190	0,00
Deposits other than cash equivalents	R0200	0,00
Other investments	R0210	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00
Loans on policies	R0240	0,00
Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00
Other loans and mortgages	R0260	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	7 680,87
Non-life and health similar to non-life	R0280	7 680,87
Non-life excluding health	R0290	7 680,87
Health similar to non-life	R0300	0,00
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0,00
Health similar to life	R0320	0,00
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00
Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00
Deposits to cedants	R0350	6 909 892,06
Insurance and intermediaries receivables	R0360	1 515 901,26
Reinsurance receivables	R0370	111 728,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	1 339,25
Own shares (held directly)	R0390	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	4 274 804,08
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>56 105 430,23</b>

		Solvency II value
		C0010
<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	R0510	9 260 844,90
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	3 056 914,46
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	2 528 826,64
Risk margin	R0550	528 087,82
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	6 203 930,44
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00
Best Estimate	R0580	5 512 707,32
Risk margin	R0590	691 223,12
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	0,00
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00
Best Estimate	R0630	0,00
Risk margin	R0640	0,00
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00
Best Estimate	R0670	0,00
Risk margin	R0680	0,00
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	0,00
Pension benefit obligations	R0760	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	0,00
Deferred tax liabilities	R0780	9 264 722,33
Derivatives	R0790	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	7 190 530,67
Reinsurance payables	R0830	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	12 657,18
Subordinated liabilities	R0850	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0,00
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	21 550,00
<b>Total liabilities</b>	R0900	<b>25 750 305,08</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	R1000	<b>30 355 125,15</b>

## EUROMAF Ré - Tableau S.05.01.02 : Cotisations, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
<b>Premiums written</b>												
Gross - Direct Business	R0110											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	1 381 712,68						-3 753,78				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130											
Reinsurers' share	R0140											
Net	R0200	1 381 712,68						-3 753,78				
<b>Premiums earned</b>												
Gross - Direct Business	R0210											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	1 381 712,68						-3 753,78				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230											
Reinsurers' share	R0240											
Net	R0300	1 381 712,68						-3 753,78				
<b>Claims incurred</b>												
Gross - Direct Business	R0310											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	1 568 505,32						-5 630 724,16				
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330											
Reinsurers' share	R0340							-33 928,86				
Net	R0400	1 568 505,32						-5 596 795,30				
<b>Changes in other technical provisions</b>												
Gross - Direct Business	R0410											
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	-588 131,00										
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430											
Reinsurers' share	R0440											
Net	R0500	-588 131,00										
<b>Expenses incurred</b>	R0550	368 311,42						-342,85				
<b>Other expenses</b>	R1200											
<b>Total expenses</b>	R1300											

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Premiums written</b>						
Gross - Direct Business	R0110					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					1 377 958,90
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		310 376,65			310 376,65
Reinsurers' share	R0140		6,00			6,00
Net	R0200		310 370,65			1 688 329,55
<b>Premiums earned</b>						
Gross - Direct Business	R0210					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					1 377 958,90
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		20 616 524,62			20 616 524,62
Reinsurers' share	R0240		6,00			6,00
Net	R0300		20 616 518,62			21 994 477,52
<b>Claims incurred</b>						
Gross - Direct Business	R0310					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					-4 062 218,84
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		9 119 078,67			9 119 078,67
Reinsurers' share	R0340		-4 631,00			-38 559,86
Net	R0400		9 123 709,67			5 095 419,69
<b>Changes in other technical provisions</b>						
Gross - Direct Business	R0410					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					-588 131,00
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430					
Reinsurers'share	R0440					
Net	R0500					-588 131,00
<b>Expenses incurred</b>	R0550		181 769,66			549 738,23
<b>Other expenses</b>	R1200					
<b>Total expenses</b>	R1300					549 738,23

## EUROMAF Ré - Tableau S.05.02.01 : Cotisations, sinistres et dépenses par pays

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
			BE	ES	FR	
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0140
<b>Premiums written</b>						
Gross - Direct Business	R0110					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			-3 753,78	1 381 712,68	1 377 958,90
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130				310 376,65	310 376,65
Reinsurers' share	R0140				6,00	6,00
Net	R0200			-3 753,78	1 692 083,33	1 688 329,55
<b>Premiums earned</b>						
Gross - Direct Business	R0210					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			-3 753,78	1 381 712,68	1 377 958,90
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230				20 616 524,62	20 616 524,62
Reinsurers' share	R0240				6,00	6,00
Net	R0300			-3 753,78	21 998 231,30	21 994 477,52
<b>Claims incurred</b>						
Gross - Direct Business	R0310					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320		-39 494,25	-5 411 025,19	1 388 300,60	-4 062 218,84
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330				9 119 078,67	9 119 078,67
Reinsurers' share	R0340		-7 898,60		-30 661,26	-38 559,86
Net	R0400		-31 595,65	-5 411 025,19	10 538 040,53	5 095 419,69
<b>Changes in other technical provisions</b>						
Gross - Direct Business	R0410					
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420				-588 131,00	-588 131,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430					
Reinsurers' share	R0440					
Net	R0500				-588 131,00	-588 131,00
Expenses incurred	R0550			-342,85	550 081,08	549 738,23
Other expenses	R1200					
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>					<b>549 738,23</b>

## EUROMAF Ré - Tableau S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

		Direct business and accepted proportional reinsurance											
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020												
Accepted proportional reinsurance business	R0030												
Accepted non-proportional reinsurance	R0040												
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	R0050												
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>													
<b>Best estimate</b>													
<b>Premium provisions</b>													
Gross - Total	R0060	0,00	875 133,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - direct business	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	0,00	875 133,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090												
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	R0150	0,00	875 133,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Claims provisions</b>													
Gross - Total	R0160	0,00	4 637 574,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 142,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - direct business	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	0,00	4 637 574,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 142,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190												
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 680,87	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	R0250	0,00	4 637 574,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 461,87	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Best estimate - gross</b>	R0260	0,00	5 512 707,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 142,74	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Best estimate - net</b>	R0270	0,00	5 512 707,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 461,87	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Risk margin</b>	R0280	0,00	691 223,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 612,91	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>													
<b>TP as a whole</b>	R0290												
<b>Best estimate</b>	R0300												
<b>Risk margin</b>	R0310												
<b>Technical provisions - total</b>													
Technical provisions - total	R0320	0,00	6 203 930,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 755,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 680,87	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total</b>	R0340	0,00	6 203 930,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 074,78	0,00	0,00	0,00	0,00

		accepted non-proportional reinsurance:				
		Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	Total Non-Life obligation
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020					0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030					0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040					0,00
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	R0050					0,00
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>						
<b>Best estimate</b>						
<b>Premium provisions</b>						
Gross - Total	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00	875 133,12
Gross - direct business	R0070					0,00
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080					875 133,12
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	875 133,12
<b>Claims provisions</b>						
Gross - Total	R0160	0,00	2 489 683,90	0,00	0,00	7 166 400,85
Gross - direct business	R0170					0,00
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180					4 676 716,95
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190	0,00	2 489 683,90	0,00	0,00	2 489 683,90
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	7 680,87
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	R0250	0,00	2 489 683,90	0,00	0,00	7 158 719,98
<b>Total Best estimate - gross</b>	R0260	0,00	2 489 683,90	0,00	0,00	8 041 533,97
<b>Total Best estimate - net</b>	R0270	0,00	2 489 683,90	0,00	0,00	8 033 853,10
<b>Risk margin</b>	R0280	0,00	524 474,91	0,00	0,00	1 219 310,94
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>						
TP as a whole	R0290					0,00
Best estimate	R0300					0,00
Risk margin	R0310					0,00
<b>Technical provisions - total</b>						
Technical provisions - total	R0320	0,00	3 014 158,81	0,00	0,00	9 260 844,91
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	7 680,87
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	0,00	3 014 158,81	0,00	0,00	9 253 164,04

## EUROMAF Ré - Tableau S.19.01.21 : Sinistres en non-vie au 31.12.2017

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																1 082 001,77
N-14	R0110				60 228,05	102 427,52	-8 249,50	195 580,83	198 553,62	128 420,31	-372 682,30	59 508,69	501 676,86	29 179,42	-3 938,88	1 386 766,74	
N-13	R0120			2 349,94	-5,72	6,26	14 137,11	7 123,22	6,04	24 973,54	92 895,04	16 535,27	52 146,12	248 309,56	503 543,98		
N-12	R0130						11 998,89	277 513,05	410,92	7 052,60	27 366,94	77 827,29	185 191,59	1 001 935,00			
N-11	R0140				3 648,57					342 909,74	32 833,65	546 383,21	1 560 856,00				
N-10	R0150					259,61	59 089,91	15 469,94	330 364,31	12 257,83	36,85	987 665,00					
N-9	R0160						174 096,71	-82 365,00	-91 731,71	179 481,27	1 301 572,00						
N-8	R0170		0,50						158 941,53	1 485 343,00							
N-7	R0180								1 027 917,00								
N-6	R0190					331 730,63		1 101 402,98									
N-5	R0200				51 424,29	535,86	936 694,56										
N-4	R0210					1 032 076,00											
N-3	R0220				1 181 359,00												
N-2	R0230			1 086 269,00													
N-1	R0240		1 017 246,00														
N	R0250	178 572,00															

		In Current year	Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	1 082 001,77	1 082 001,77
N-14	R0110	1 386 766,74	2 277 471,36
N-13	R0120	503 543,98	962 020,36
N-12	R0130	1 001 935,00	1 589 296,28
N-11	R0140	1 560 856,00	2 486 631,17
N-10	R0150	987 665,00	1 405 143,45
N-9	R0160	1 301 572,00	1 481 053,27
N-8	R0170	1 485 343,00	1 644 285,03
N-7	R0180	1 027 917,00	1 027 917,00
N-6	R0190	1 101 402,98	1 433 133,61
N-5	R0200	936 694,56	988 654,71
N-4	R0210	1 032 076,00	1 032 076,00
N-3	R0220	1 181 359,00	1 181 359,00
N-2	R0230	1 086 269,00	1 086 269,00
N-1	R0240	1 017 246,00	1 017 246,00
N	R0250	178 572,00	178 572,00
Total	R0260	16 871 220,03	20 873 130,01

## EUROMAF Ré - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres – au 31.12.2017

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	4 000 000	4 000 000		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	-	-		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	-	-		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	-		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	-	-			
Preference shares	R0090	-		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	-		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	26 355 125	26 355 125			
Subordinated liabilities	R0140	-		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	-				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	-	-	0,00	0,00	0,00
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	-				
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	-	-	0,00	0,00	
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>30 355 125</b>	<b>30 355 125</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	-			0,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	-			0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	-			0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	-			0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	-			0,00	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	-			0,00	0,00
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	-			0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph	R0370	-			0,00	0,00

of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC				
Other ancillary own funds	R0390	-	0,00	0,00
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	30 355 125	30 355 125	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	30 355 125	30 355 125	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	30 355 125	30 355 125	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	30 355 125	30 355 125	0,00	0,00	
SCR	R0580	7 419 866				
MCR	R0600	3 600 000				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	4				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	8				

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	30 355 125
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	-
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	-
Other basic own fund items	R0730	4 000 000
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	-
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>26 355 125</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	-
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	1 202 399
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>1 202 399</b>

## EUROMAF Ré - Tableau S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard – en euros au 31.12.2017

### Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	3 682 025,22	3 682 025,22	0,00
Counterparty default risk	R0020	1 534 480,43	1 534 480,43	0,00
Life underwriting risk	R0030	0,00	0,00	0,00
Health underwriting risk	R0040	2 517 293,15	2 517 293,15	0,00
Non-life underwriting risk	R0050	5 371 445,98	5 371 445,98	0,00
Diversification	R0060	-4 238 275,18	-4 238 275,18	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>8 866 969,60</b>	<b>8 866 969,60</b>	

### Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,00
Operational risk	R0130	1 161 231,79
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-2 608 335,18
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>7 419 866,21</b>
Capital add-on already set	R0210	0,00
Solvency capital requirement	R0220	7 419 866,21
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation (*)	R0450	4
Net future discretionary benefits	R0460	0,00

- \*  
1 - Full recalculation  
2 - Simplification at risk sub-module level  
3 - Simplification at risk module level  
4 - No adjustment

**EUROMAF Ré - Tableau S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	1 355 280,95

Background information		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	5 512 707,32	1 381 712,68
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	31 461,87	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	2 489 683,90	310 370,65
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		C0040
MCRRL Result	R0200	0,00

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	1 355 280,95
SCR	R0310	7 419 866,21
MCR cap	R0320	3 338 939,79
MCR floor	R0330	1 854 966,55
Combined MCR	R0340	1 854 966,55
Absolute floor of the MCR	R0350	3 600 000,00
<b>Minimum Capital Requirement</b>	<b>R0400</b>	<b>3 600 000,00</b>